

CAI IA59

I 54

Vol. 19, #9

STORAGE

CIRCULATION

561/2/113

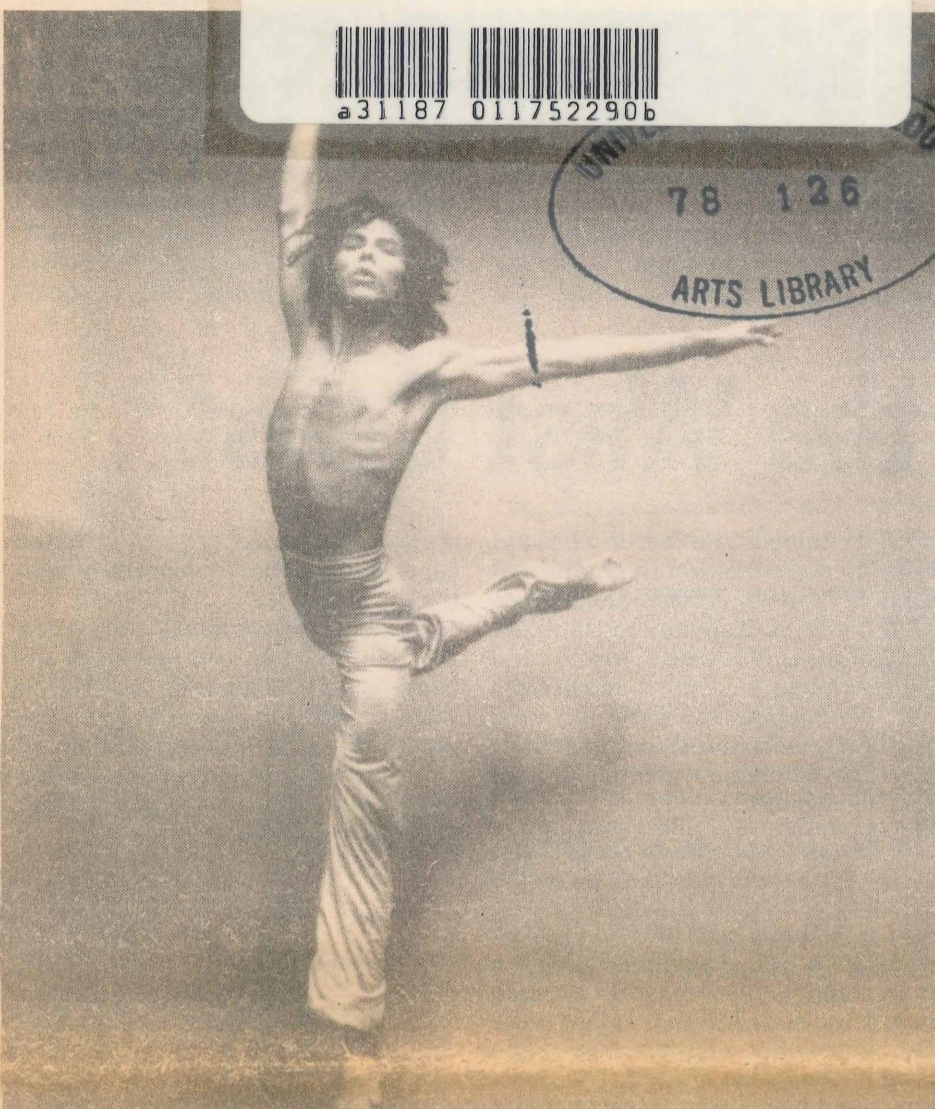
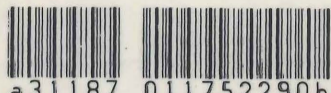
# INDIAN NEWS

Vol. 19 No. 9

January 1979 Indian and Inuit Affairs Program

ISSN 0019-6029

CAI IA 59 I54 V.>



Dennis Highway, 23-year-old Cree, is making a career of modern dance. See story on page 5.

## Indian health cuts

OTTAWA — Health Minister Monique Bégin has refused to amend reductions planned for medical and dental services to reserve Indians.

The cuts took effect in August to contain sharings costs and are in line with Federal spending restraint policies, a Health Department spokesman said.

A national Indian delegation tried in vain during private meetings to persuade Bégin to halt the cuts.

The National Indian Brotherhood said Indians should not have "to shoulder further hardship" to help the Health Department cut costs.

"Indians receive poorer health care treatment than any other group in Canada," said brotherhood president Noel Starblanket.

"This is borne out in the death rate statistics for Indian children which is three to four times the national average."

The brotherhood represents the country's 300,000 treaty Indians.

Under new directives, Indians are required to pay for such services as eye care, dental work, drug costs and transportation.

"We continue to be the worst served and the first cut back in times of crisis," Starblanket said.

Dave Monture, special assistant to Starblanket, said that despite denials by Bégin, there is no doubt the government is "moving to get out of Indian health."

## Agreement signed in Grassy Narrows

GRASSY NARROWS, Ontario — A memorandum of understanding setting in motion a mediation process to alleviate pollution and other conditions on two northern Ontario reserves was signed on the Grassy Narrows Reserve, north of Kenora, Ontario.

Chief Simon Fobister of the Grassy Narrows Band, Chief Roy Macdonald of the Islington Band, Whitedog, Ontario, together with J. Hugh Faulkner, Minister of Indian and Northern Affairs and Rene Brunelle, Minister of Resource Development, Government of Ontario attended the signing ceremony.

The memorandum commits the four parties to act in good faith to achieve a mutually-acceptable resolution of certain economic, social, health, cultural and environmental problems which have been affecting the two reserves.

Specific issues to be looked at in the course of mediation, scheduled to conclude March 31, 1980, include the artificial raising and lowering of water levels affecting the reserves; the flooding of reserve and non-reserve lands; the relocation of the re-

serves and/or the reserve residents; and the pollution of the environment in the English-Wabigoon river system. Preference will be given to forms of resolutions of issues that will enhance, in the long term, the vitality of the two communities, as well as short term measures to alleviate problems of immediate concern.

Mediator for the Whitedog/Grassy Narrows mediation process is E.B. Jolliffe, Chief Adjudicator and Deputy Chairman of the Public Service Staff Relations Board, positions from which he is about to retire. He will report to Mr. Justice Patrick Hartt, new Indian Commissioner for Ontario. One of the functions of Justice Hartt's Commission will be to administer the mediation process within the structure of the Tripartite Ministerial Council. The Council is comprised of the federal and provincial governments and a representative of the status Indians in Ontario.

The signing ceremony today, the beginnings of the mediation process, and the appointment of Mr. Jolliffe, are a direct result of the recommendation (continued on page 4)

## PC critic raps DIAND

VANCOUVER (CP) — The federal Department of Indian Affairs is a model of mismanagement, says John Holmes, the federal Progressive Conservative party's Indian Affairs critic.

Holmes, representing the Ontario riding of Lambton-Kent, told a meeting of the Native Brotherhood of British Columbia that the department has become so preoccupied with intellectual dissertations on the future

of native Indians that it has forgotten the day-to-day problems on reservations.

Holmes criticized the department for making a costly and unnecessary office move from Ottawa to Hull, Que., while at the same time cutting back on education and health services in Indian communities.

He also said there is a built-in conflict of interest within the department because Indian Affairs and Northern Development are handled by one ministry.

That combination breeds scepticism and mistrust, he said, adding that a Conservative government would separate the portfolios.

## Sir John A.'s tomb in grave danger

Ontario Provincial Police near Kingston say they are keeping a close watch on the grave of Canada's first Prime Minister — Sir John A. Macdonald.

The patrols have been increased following threats by an Indian leader to dig up the remains of Sir John A. to protest the ongoing desecration of sacred Indian burial grounds by archeologists.

"Let's see how white people feel about that," says Alex Akiwenzie of the Nation of Warriors.

Akiwenzie and fellow member Doug Pine recently completed a protest walk from Windsor, Ont. to Toronto in an effort to halt highway construction that would cut through part of a 1,000 year old burial site near Windsor.

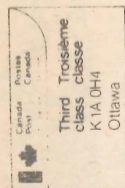
Akiwenzie said they were not well received by provincial authorities in Toronto following the walk and "now I want to speak with federal politicians."

"If we don't get satisfaction soon I will dig up Sir John," says Akiwenzie.

Non-Indian cemeteries are protected by provincial legislation making it an offence to dig up human remains. Indian burial grounds are not protected by legislation.

Last year the St. Regis Band won a battle for the return of the remains of 16 Mohawks taken by the Museum of Man in an archeological dig near the reserve.

POSTSCRIPT — In a recent letter to the Globe and Mail one of the head excavators at the Windsor "site" said no Indian remains were found or disturbed. — Ed.



349 D 056802-2  
GOV'T PUB DEPT  
DANA PORTER ARTS LIBRARY  
UNIV OF WATERLOO  
WATERLOO ON N2L 3G1

Affaires indiennes et du Nord  
Ottawa, K1A 0H4  
Canada

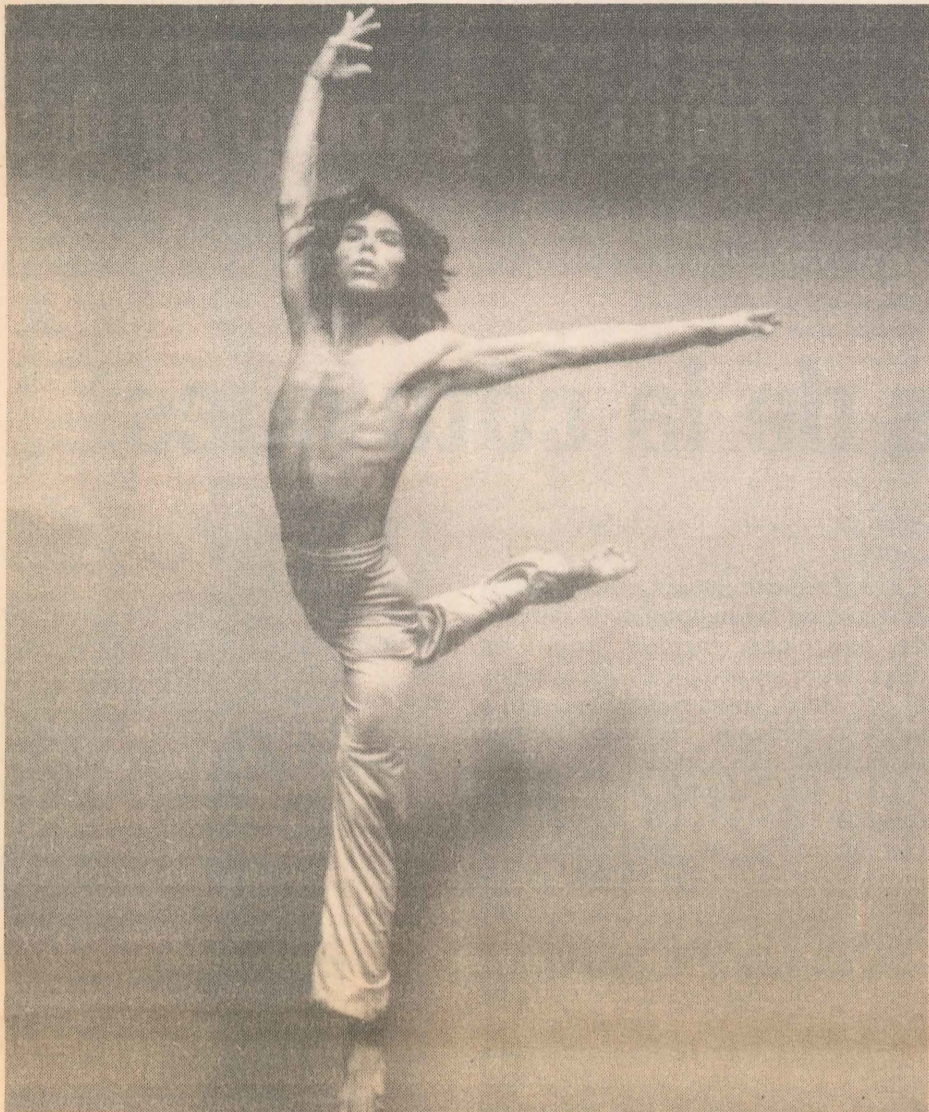
Handwritten notes and stamps at the bottom left corner.

# NOUVELLES INDIENNES

Vol. 19. No.9

janvier 1979 Programme des affaires indiennes et inuit

ISSN 0019-6029



Dennis Highway, un Cri de 23 ans, fait carrière dans la danse moderne (voir article sur page 5)

## Le PPC critique le MAIN

Vancouver (PC) — De l'avis de M. Jean Holmes, membre du Parti progressiste conservateur fédéral et critique des Affaires indiennes, le ministère fédéral des Affaires indiennes est un exemple de mauvaise administration. Représentant la circonscription électorale de Lambton-Kent (Ontario), M. Holmes a déclaré, lors d'une réunion de la **Native Brotherhood** (Fraternité des autochtones) de la Colombie-Britannique, que le Ministère passait tellement de temps à dissenter sur l'avenir des Indiens autochtones qu'il en oubliait les problèmes quotidiens auxquels se heurtent les résidents des réserves.

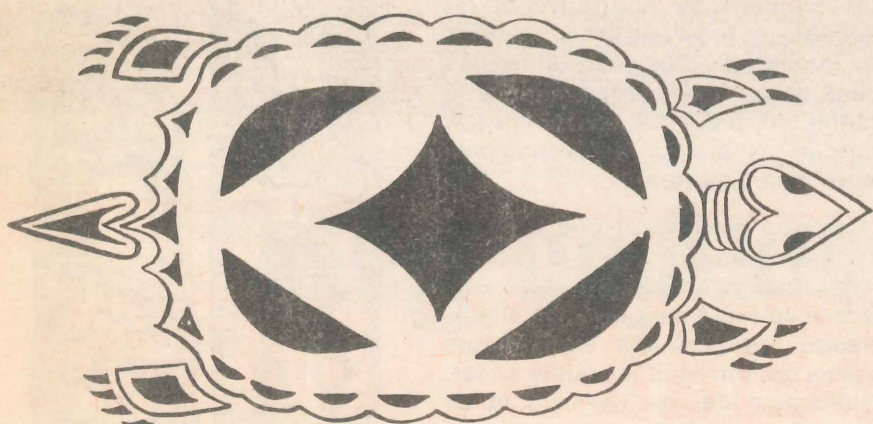
Holmes a reproché au Ministère le démenagement injustifié et onéreux

de ses bureaux, d'Ottawa à Hull (Québec), alors qu'au même moment il réduisait les services d'éducation et de santé dispensés dans les communautés indiennes.

Il a également dénoncé le conflit d'intérêts qui règne selon lui au sein du Ministère, du fait que la gestion des Affaires indiennes et celle du Nord canadien relèvent d'une seule et même administration.

Il affirme que cette situation ne fait qu'engendrer méfiance et scepticisme et qu'un gouvernement conservateur séparerait les deux portefeuilles.

---



## Services de santé réduits

OTTAWA — Le Ministre de la santé, Monique Bégin, a refusé d'amender le projet de réductions prévues pour les services dentaires et médicaux dans les réserves indiennes.

Un porte-parole du Ministère de la santé a déclaré que les coupures sont en vigueur depuis le mois d'août afin d'inclure la participation aux frais; ceci concorde avec les restrictions des dépenses de l'administration fédérale.

Au cours de réunions privées, une délégation des Indiens du Canada a essayé en vain de convaincre le ministre Bégin de supprimer ces coupures. La Fraternité des Indiens du Canada estime que les Indiens ne devraient pas avoir à "subir plus de souffrances" pour aider le ministre de la santé à réduire ses dépenses.

Noel Starblanket, président de la Fraternité, a déclaré que "Les Indiens reçoivent des traitements médicaux

minables en comparaison avec les autres groupes du Canada." Cette constatation est corroborée par le fait que le taux de mortalité infantile chez les Indiens est trois ou quatre fois plus élevé que celui de la moyenne nationale."

La Fraternité représente les 300 000 Indiens dont les statuts sont réglés par les traités au Canada.

Suivant les nouvelles directives, les Indiens doivent payer pour les services tels que le traitement des yeux et des dents, les médicaments et les déplacements. "Nous continuons à être les plus mal servis et à subir les premières coupures financières en temps de crise," a déclaré Starblanket. Dave Monture, adjoint spécial de Starblanket, a ajouté que malgré les dénégations de Bégin, il ne fait aucun doute que le gouvernement "s'achemine vers un retrait du domaine de la santé des Indiens".

## Accord signé à Grassy Narrows

GRASSY NARROWS, Ontario (le 15 décembre 1978) — On a signé aujourd'hui, dans la réserve de Grassy Narrows, au nord de Kenora en Ontario, un protocole d'entente mettant en marche un processus de médiation devant remédier à la pollution et à d'autres conditions dans deux réserves du nord de l'Ontario.

Le chef de la bande de Grassy Narrows, M. Simon Fobister, le chef de la bande d'Islington, M. Roy MacDonald, M. J. Hugh Faulkner, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que M. René Brunelle, ministre du développement des ressources du gouvernement de l'Ontario, ont assisté à la cérémonie de signature.

Par ce protocole, les quatre parties s'engagent à essayer de parvenir, dans un esprit de collaboration, à un règlement mutuellement acceptable de certains problèmes affectant l'économie, la vie sociale, la santé, la culture et la qualité de l'environnement dans ces deux réserves.

Les questions que l'on examinera au cours de la médiation devant se terminer le 31 mars 1980, comprennent l'élévation ou l'abaissement artificiel du niveau des eaux touchant les réserves, l'inondation des terres à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, le déplacement des réserves et/ou le réinstallation de leurs résidents et la pollution de l'environnement du réseau des rivières English et Wabigoon. On accordera la préférence aux solutions qui amélioreront, à long terme, les conditions de vie des deux communautés ainsi que les mesures, à court terme, qui

soulageront les problèmes les plus sérieux.

Le Médiateur nommé pour tenter de régler les problèmes des bandes de Grassy Narrows et de Whitedog est M. E.B. Jolliffe, arbitre en chef et vice-président de la Commission des relations de travail de la Fonction publique, postes qu'il quittera sous peu à l'occasion de sa retraite. M. Jolliffe devra présenter son rapport à M. le juge Patrick Hartt, nouveau Commissaire pour les Indiens de l'Ontario. La commission, dirigée par le juge Hartt, est chargée d'administrer le processus de médiation par le truchement d'un conseil ministériel tripartite, formé des représentants des administrations fédérale et provinciale, ainsi que ceux des Indiens de plein droit de l'Ontario.

La présente cérémonie de signature, le début du processus de médiation et la nomination de M. Jolliffe sont tous des conséquences directes des recommandations formulées en avril dernier lorsque M. le juge Hartt, alors de la Commission royale de l'environnement du Nord, exigeait que des mesures soient prises par toutes les parties dans le but d'atténuer les difficultés que connaissent ces deux réserves.

Le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario partageront tous les frais du processus de médiation, qui devraient être inférieurs à \$140,000.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire du protocole d'entente qui a été signé aujourd'hui, ainsi qu'une biographie de M. Jolliffe.





# Good neighbors on Georgian Bay

PARRY SOUND, Ont.—Harmonious is the best way to describe the relationship between the Town of Parry Sound and the Parry Island Indian Reserve located about a quarter mile across the channel from the town on Georgian Bay.

Goldwyn Tabobondung, 32, is the Band Administrator on Parry Island. J.C. Campbell, an elderly man, is town clerk for Parry Sound. Both men have similar responsibilities.

Tabobondung, Band Administrator for eight years, says his job "is to look after and carry out decisions made by the Chief and Council who I work for and the band."

Depending on the size of the reserve, the job involves counselling and administration on matters such as welfare, education, and interpreting various documents for the council.

J.C. Campbell has worked for the municipality of Parry Sound for 33 years, 20 of those years as Town Clerk.

"The town clerk is an appointed official or employee for the town council. The two clerk holds and controls all the records of the municipality including those of the treasurer and other appointed officials. He looks after the minutes without notes or comments," says Campbell.

"The town clerk is also under authority of the province. When it's time for elections, it's his job to get things ready as required, at which time he is considered a employee of the province, taking directions under various acts as called upon by the province, overruling those of the town council," he adds.

Though these men rarely consult or meet together, (Campbell operates under provincial jurisdiction and Tabobondung under federal), both agree there is no animosity between the Indian people and the town residents or their respective elected officials.

Parry Island is a large 19,000-acre Indian reserve. It is 17 miles long and seven miles at the widest point, enclosing a large inland lake called Three Mile. It is in the heart of tourist country on beautiful Georgian Bay.

The population living on the reserve is 250, with another 150 living off the reserve.

The reserve's main problems are lack of employment and education. The Parry Island band owns a marina in which it employs nine people during the summer. It also employs two people full-time to look after administrative duties arising out of the

leasing of 244 lots of reserve land to cottagers. The band also operates a bus which transports people to and from the reserve for 50¢ one-way or \$1 return.

Currently, the reserve is in the process of starting what could be the largest sugar bush industry in Canada. When it starts operating next spring, it will employ 10 to 15 Indians for the months of March and April. The project has been funded by

an economic development loan from the Federal government.

"There are 90,000 taps to take care of. The maple sugar bush industry will employ both men and women. The women will have the light jobs such as candy making, candy wrapping and clerical work," says Tabobondung.

Parry Sound's population is 5,500 and expanding every year. It started out as a logging town but now is a

small port for Great Lakes oil tankers which bring crude oil in to be taken by train to refineries in large cities.

"Employment is our major problem," said Campbell. "In an attempt to improve the economy, Parry Sound has joined with the local townships of McDougall and Carling in the purchase of 500 acres of land."

"We improved this land and constructed a water works and a sewage (continued on page 8)

# Totems of the West Coast

Indians living along the Northwest Coast of North America are world-famous for their distinctive art style. Their vivid artistry is beautifully represented in totem poles, the hallmark of Northwest Coast art. At its best, this decorative style of art is not surpassed by any other form of aboriginal art anywhere in the world; as an expression of native personality and craftsmanship, the totem pole is unique.

Usually of red cedar, totems are tall poles or pillars carved with the likeness of various animals, humans, and supernatural beings, often with one figure carved on top of another. Details on the poles were generally painted in reds, browns and yellows, blues, black and white obtained from natural earth pigments or other sources. They are carved in the round because the Northwest Coast Indians thought it unnatural to represent only part of an animal.

Carving was an individualistic art-form; figures were selected by the owners from their list of available family crests, which might exceed half a dozen. Features were highly conventionalized and their extreme stylization exaggerated prominent features of the animals that were being depicted, so that the viewer could quickly determine what form was being represented.

Strictly speaking, a totem among the native peoples the world over is a creature or object associated with ancestral traditions, towards which one feels respect. The Northwest Coast Indians believed that supernatural beings sometimes assumed the form of an animal — a bear, eagle or raven, for example. Such beings were important in the family history; in fact these animal forms became the crests of families and clans, many

of them comparable to our heraldry; others commemorated historical events. They were never pagan gods or demons, as is sometimes thought; rather they illustrated myths and tribal traditions. The symbols were not worshipped, but their meaning and the associations they had with the clan did inspire a sense of awe and veneration.

There were several kinds of totem poles. Memorial poles were erected by a chief's heir when he died. It was part of the process of inheriting a predecessor's title and rights, which a man could not assume until the pole was completed. Mortuary poles were set up to honor a former chief in the case of the Haida Indians. The grave box might be placed in a niche in the back of the pole, or be supported on top of it. A third type of pole was the house-portal pole, built onto the front of a house. These poles rose high above the roof; a large opening, forming the doorway into the house, was cut through the base of the pole. Structural parts of the house, such as the support posts, were sometimes carved, forming another category of pole. There were also poles symbolizing special privileges.

To plant the finished pole in the ground was costly for it was the custom to entertain lavishly when the time was ready for the pole to be planted. When enough food and presents had been amassed, invitations were sent to all the leading families of the neighbouring tribes. The pole was then raised in the presence of hundreds, and sometimes even thousands, of people who gathered for the festivities.

Some have argued that the largest Northwest Coast totem poles were carved only after iron tools were introduced by early sea voyagers (probably Russian) in the last half of the 18th century. It is true that the adoption of iron tools and new pigments did accelerate the making of the larger poles; but the basic art style and the customs surrounding various kinds of totem poles are aboriginal.

A few old poles whose surfaces have weathered to a silvery grey still stand in their original positions. The red cedar from which totem poles are made eventually decays in the wet climate of the British Columbia coast. The base of the pole would probably weaken first, causing the totem to topple over. It has happened to many poles in less than a century. Many people interpret this to mean that

there were no earlier poles, but this conclusion is not comparable with the facts.

Today groups of Indian people still practise the old arts, carving and painting totem poles in the age-old manner, at such places as the 'Ksan workshop, which is at Hazelton, in central British Columbia. Jewellery, masks and other ceremonial objects are also being made.



## INDIAN NEWS

Editor  
Howard Bernard

Assistant Editor  
Gilbert Oskaboosé

A free monthly newspaper published with the assistance of the Department of Indian Affairs and Northern Development. The Indian News is written and edited by Indian people therefore opinions and statements contained within its pages are not necessarily those of the Department. Free expression of viewpoint is invited. Articles may be reproduced providing credit is given this paper.

Indian News  
Ottawa, Ontario. K1A 0H4  
phone (819) 994-1226

# Relations harmonieuses dans la Baie Georgienne

PARRY SOUND (Ont.) - La ville de Parry-Sound et la réserve indienne de Parry-Island, située dans la baie Georgienne, à environ un quart de mille de la ville, de l'autre côté du chenal, entretiennent des rapports qui ne peuvent être qualifiés que d'harmonieux.

M. Goldwyn Tabobondung, âgé de 32 ans, est l'administrateur de la bande de Parry-Island et M. J.C. Campbell, citoyen d'un certain âge, occupe le poste de greffier municipal de Parry-Sound; tous deux remplissent des fonctions similaires.

Administrateur de bande depuis huit ans, M. Tabobondung dit être chargé d'exécuter les décisions du chef et du conseil de la bande.

Suivant l'importance de la réserve, l'administrateur de bande est appelé à faire office de gestionnaire et de conseiller en matière de bien-être et d'éducation, et à interpréter divers documents pour le conseil.

M. Campbell est au service de la municipalité de Parry-Sound depuis 33 ans; son affectation actuelle remonte à 20 ans.

"Le greffier est un fonctionnaire ou un représentant officiel engagé par le conseil municipal. Il a la garde de tous les dossiers de la municipalité, y compris ceux du trésorier et des autres représentants désignés; il est également chargé de la rédaction du procès-verbal des assemblées sans remarques ni commentaires", de dire M. Campbell.

Le greffier municipal relève également du gouvernement provincial. En effet, à l'occasion d'élections, il doit faire les préparatifs nécessaires; il est alors considéré comme un fonctionnaire provincial, et ses responsabilités à ce titre prévalent sur son rôle de greffier municipal.

Bien que les deux hommes se rencontrent ou se consultent rarement (M. Campbell travaille sous juridiction provinciale, tandis que M. Tabobondung est fonctionnaire fédéral), tous deux affirment qu'il n'y a pas d'animosité entre les Indiens et les habitants de Parry-Sound ou leurs représentants officiels.

Parry-Island forme une réserve indienne de 19 000 acres. Longue de 17 milles et large d'au plus 7 milles, avec un lac intérieur appelé *Three-Mile*, elle est située au cœur de la région touristique de la baie Georgienne.

La réserve abrite 250 personnes et 150 Indiens habitent hors du territoire. Les principaux problèmes qu'on y rencontre sont le chômage et l'absence de possibilités sur le plan

scolaire. La bande de Parry-Island est propriétaire d'un port de plaisance qui emploie neuf personnes durant l'été, ainsi que deux personnes affectées à plein temps à des fonctions administratives découlant de la location de 244 lots de la réserve à des vacanciers. La bande possède également un autobus qui transporte les résidents de la réserve pour la somme de \$0.50, aller simple, ou \$1, aller et retour.

La bande se prépare actuellement à lancer la plus importante industrie de l'érable à sucre au Canada. Lorsqu'elle commencera son exploitation, au printemps prochain, elle emploiera dix à quinze personnes pendant les mois de mars et avril. Le projet a été financé grâce à un prêt du gouvernement fédéral au titre du développement économique régional.

"Il y aura 90 000 arbres à entailler

et à entretenir; l'entreprise emploiera hommes et femmes. Ces dernières assumeront des tâches légères comme la confection et l'emballage de bonbons et effectueront le travail de bureau" de déclarer M. Tabobondung.

La population de Parry-Sound est de 5 500 personnes et croît d'année en année. De ville à vocation forestière qu'elle était, Parry-Sound, (suite à la page 6)

# Les totems de la côte ouest

Les indiens habitant sur la côte nord-ouest de l'Amérique du Nord sont reconnus à travers le monde pour leur style artistique distinctif. Leur talent se manifeste de façon brillante dans les poteaux totems, marque distinctive de l'art de la côte nord-ouest. Bien exécutée, cette forme d'art n'est surpassée par aucun autre art indigène au monde; pour l'expression de la personnalité et du talent artistique des Autochtones, le poteau totem est unique.

Les totems sont des poteaux ou des piliers élevés, habituellement de cèdre rouge, sur lesquels on a sculpté l'image de divers animaux, d'humains d'êtres surnaturels; on sculptait souvent une figure sur une autre. En général, les fins dessins des totems sont peints en rouge, en brun, en jaune, en bleu, en noir et en blanc, couleurs provenant des pigments naturels de la terre ou d'autres sources. Ils sont sculptés en bosse ronde, car les Indiens des Côtes du Nord-Ouest pensaient qu'il n'était pas naturel de représenter une partie seulement de l'animal.

La sculpture était une forme d'art très personnelle; les propriétaires choisissaient les figures à partir d'une liste d'armoiries familiales, qui pouvaient dépasser la demi-douzaine. Les reliefs étaient classiques et une stylisation extrême exagérait les traits distinctifs des animaux représentés; les observateurs pouvaient donc rapidement identifier les formes.

A vrai dire, le totem symbolise pour tous les peuples autochtones à travers le monde, une créature ou un objet associé aux traditions ancestrales et qui inspire le respect. Les Indiens de la Côte du Nord-Ouest croyaient que les êtres surnaturels prenaient quelquefois la forme d'un

animal — comme l'ours, l'aigle ou le corbeau.

Ces êtres occupaient une place importante dans l'histoire de la famille; de fait, ces formes animales devenaient les armoiries des familles et des clans, comparables souvent à notre héraldique; certaines formes rappelaient des événements historiques. Les totems n'ont jamais représenté les dieux ni les démons, comme on l'a quelquefois pensé; ils illustraient plutôt les mythes et les traditions de la tribu. On n'adorait pas les symboles, mais leur signification et les souvenirs qu'ils représentaient pour le clan inspiraient une certaine crainte et aussi de la vénération.

Il existe divers types de poteaux totems. Les poteaux commémoratifs étaient érigés par le successeur du chef à la mort de ce dernier. Le successeur ne pouvait pas profiter du titre et des droits hérités de son prédécesseur avant que le poteau ne soit terminé. Les poteaux funéraires étaient érigés en l'honneur d'un ancien chef comme cela était le cas chez les Haïdas. Parfois la pierre tombale était placée dans une niche située à l'arrière du poteau ou sur une plate-forme à son sommet. Le poteau de maison, construit devant la maison, constitue un troisième type de totem. Ces poteaux étaient beaucoup plus élevés que le toit; on taillait une large ouverture dans la base du poteau pour former l'entrée. On sculptait parfois d'autres parties de la maison dont les poutres, ce qui donnait un autre type de poteau. De plus, il existait des poteaux pour représenter des privilèges particuliers.

L'installation du totem terminé entraînait des dépenses énormes puisque la coutume voulait que cette occasion donne lieu à une célébration sous le signe de la prodigalité. Après avoir amassé suffisamment de nourriture et de cadeaux, on envoyait des invitations aux familles les plus importantes des tribus voisines. On érigeait alors le poteau en présence de centaines, voire de milliers d'invités venus participer à la cérémonie.

Certains prétendent que les plus grands poteaux totems de la Côte du Nord-Ouest n'ont été sculptés que dans la dernière moitié du 18<sup>e</sup> siècle, lorsque les premiers explorateurs marins ont introduit les outils en fer. L'utilisation de ces derniers et de nouveaux colorants ont permis de travailler plus vite les gros totems; toutefois, la forme artistique fonda-

mentale et les traditions entourant les divers types de poteaux totems sont aborigènes.

Certains vieux totems dont la surface, sous l'effet des intempéries, est d'un gris argenté demeurent encore dans leur position primitive. Le cèdre rouge, avec lequel on fabrique les poteaux totems pourrait (suite à la page 8)



## NOUVELLES INDIENNES

Rédacteur  
Howard Bernard

Rédacteur adjoint  
Gilbert Oskaboose

"Nouvelles indiennes" est un journal mensuel distribué gratuitement et publié avec l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il est rédigé et publié par des Indiens et, par conséquent, les opinions et déclarations qu'ils renferment ne sont pas nécessairement partagées par le Ministère. Les lecteurs sont invités à s'y exprimer librement. On peut reproduire les articles de "Nouvelles indiennes", pourvu qu'on lui en attribue le crédit.

"Nouvelles indiennes"  
OTTAWA, Ontario K1A 0H4  
Tél.: (819) 994-1226

# Shubie solves own problems

BY HOWARD BERNARD

SHUBENACADIE, N.S. — High unemployment rates on the majority of Indian reserves is a reality, but the Shubenacadie Band Council is in the process of reducing this on their reserve.

The Chief and Council have instituted a program which, although in the area of economic development, does not rely on Indian Affairs funding.

Shubenacadie is situated midway between Halifax and Truro.

Indian Brook Logging is a sawmill operation designed to generate revenue for future development as well as provide 10 jobs for reserve residents this winter.

"It is the first type of program of this kind that I know of", says Shubenacadie chief John Knockwood.

The operation is labour intensive and within the skills of the community. Log cutting will be done on Band lands as well as being purchased off-reserve. Logs from the reserve would be used as a "fill-in" operation should the outside suppliers be unable to deliver sufficient volumes to feed the sawmill.

Although this is to be an independent band work program the foundation of the operation will be a 16-week industrial training program from the Canada Employment and Immigration Commission (CEIC). The CEIC will cover 85 per cent of the wages for the 10 men for 16 weeks. A loan from Indian Affairs will be used to fill the gap between CEIC funding and revenue from the sale of pulp.

Francis Marr, a former band manager and mill manager, will have operational responsibilities of the project as well as being an instructor. Another instructor will be Chief Knockwood who owned and operated his own woods operation.

Policy and direction of the project will come from a five member board consisting of two band council members; one member of the Micmac Band Economic Development Committee; one member of the Union of Nova Scotia Indians executive and one staff member from U.N.S.I. — Economic Development. The band will take care of the bookkeeping and payroll as well as arrange the final audit.

According to Chief Knockwood there is no problem in selling the finished product and if the program is followed up could generate as many as 20 other jobs at a future date.

As well as the 10 immediate jobs the band benefits could be far-ranging. The area cut could be used for agriculture or a tree farm; by hiring welfare recipients the resulting savings can be directed elsewhere, and monies realized would be coming into the community.



Ontario Indian leaders at signing of ORLC agreement

## Ontario Regional Liaison Council Established to assist DIAND

An agreement was formalized today in Ottawa toward the establishment of the Ontario Regional Liaison Council. The Honourable Hugh Faulkner, Minister of Indian Affairs represented the Government of Canada, and the Executive Council of the Chiefs of Ontario, Mr. Delbert Riley, Mr. Charles Cornelius, Mr. John Kelly, Mr. Wallace and Mr. Andrew Rickard, Chairman of ORLC represented the Indian people of Ontario.

The Council's prime mandate has been to provide a forum where the Indian fact is fully recognized so that Department of Indian Affairs policies and programs will be more responsive to express Indian goals and objectives.

The 15 member Council will in effect act as a board of Directors to

the Regional Director General of Indian Affairs, Ontario Region in all areas of Indian government.

The current chairman, Mr. Andrew Rickard said: "This is the beginning of a systematic process designed to gradually take over the powers that shape and determine the destiny of the Indian people of Canada." Mr. Charles Cornelius, President of the Association of Iroquois and Allied Indians said: "I'm glad that the Indian people finally have a voice in the operations of the Department of Indian Affairs, and both parties must deal with all situations equally and sincerely if we are to succeed." Mr. John Kelly, President of Grand Council Treaty #3 said: "Indian people have always said we want to determine our own destiny. Well, we have that opportunity through this council to make it a reality." Mr.

Delbert Riley, President of the Union of Ontario Indians said: "It's a further development of a concept now at work in the Ontario region to promote and implement Indian aspirations." And finally, Mr. Fred Kelly, council member and former Regional Director General for Ontario said: "This is one more step in the ultimate Indian take over of the Department of Indian Affairs, and a further progression of the quiet revolution that has been going on in Ontario." The Government-Indian Relationship Paper of 1976 sanctioned by the Federal Government set out the parameters for consultative mechanisms.

The ORLC is an innovative and positive step beyond consultation; it is a reality combining participatory democracy and governmental mandate. This is a formal policy in the Ontario region.

## Community News

### CAUGHNAWAGA, QUEBEC

— A brief presented in Ottawa by the Mohawk women of the Caughnawaga Indian Reserve to the Task Force on Canadian Unity is the latest round in a ten-year struggle to drop a section of the Indian Act which penalizes Indian women for marrying non-Indians.

### SASKATOON, SASKATCHEWAN

— The Association of Métis and Non-Status Indians of Saskatchewan have prepared a submission to the federal government, requesting a posthumous pardon for Louis Riel.

The Métis leader was accused of treason 93 years ago in Regina and hanged.

**BROCKET, ALBERTA** — Indians near this southwestern

community want land claims settled with the federal and provincial governments before any decision is made to build a dam on their reserve.

The Brocket site is one of three areas identified last August by the Oldman River Management Committee as being feasible for a \$111-million dam and reservoir.

### THOMPSON, MANITOBA

— Oliver Nelson believes Indians must seek their own solutions to social and economic problems rather than relying on outside help.

Nelson, district manager for Indian Affairs in northern Manitoba, says his people want to break the hold of welfare, but the numbers on welfare are increasing.

Nelson, 35, a former chief, says Indians are traditionally an independent, self-sufficient people who have been spoiled by too much social service assistance.

### TORONTO, ONTARIO

— Thirty Indian people who walked 250 miles to the Ontario Legislature in Queen's Park to protest the desecration of ancient Indian burial grounds will be heard by representatives of several ministries this month.

The group from the Windsor area are protesting the way archeologists and developers are permitted to disturb burial sites that have continuing religious and cultural significance to the native population.



## Shubie résout ses problèmes

PAR HOWARD BERNARD

SHUBENACADIE (N.-É.) — C'est un fait que le taux de chômage est élevé dans la plupart des réserves indiennes, mais le conseil de bande de Shubenacadie tente actuellement de remédier à cette situation à l'intérieur même de son territoire. Shubenacadie est située à mi-chemin entre Halifax et Truro.

Le chef et le Conseil ont élaboré un programme qui n'est pas subventionné par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, même s'il relève de la promotion économique.

Le but du programme d'exploitation forestière, mis sur pied à la scierie d'Indian Brook, est d'amasser des fonds pour aider à la croissance future de la région et de fournir dix emplois d'hiver aux habitants de la réserve. Selon John Knockwood, chef de Shubenacadie, ce programme est, à sa connaissance, le premier du genre.

L'opération nécessite une main-d'œuvre considérable et la communauté dispose des compétences requises. Le bois sera acheté à l'extérieur de la réserve, et, au cas où les fournisseurs seraient incapables d'en livrer suffisamment pour alimenter la scierie, on comblera la quantité par des billes coupées sur les terres de la réserve.

L'entreprise se déroulera sur une base autonome; toutefois, l'opération repose sur un programme de formation industrielle de seize semaines donné sous les auspices de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC), laquelle paiera 85 pour cent du salaire des dix hommes, pendant toute la durée du stage. Un prêt accordé par les Affaires indiennes et du Nord servira à combler la différence entre le montant reçu de la CEIC et les profits provenant de la vente du bois pour la pâte à papier.

Ancien directeur de bande et de scierie, Francis Marr assumera la responsabilité opérationnelle du projet, en plus de servir de moniteur. Le chef Knockwood, propriétaire et directeur d'une exploitation similaire fera aussi fonction de moniteur.

L'application de la politique et la gestion du projet seront confiées à un comité de cinq personnes, composé de deux membres du conseil de bande, d'un représentant du **Micmac Band Economic Development Committee**, d'un porte-parole du conseil d'administration de l'Association des Indiens de la Nouvelle-Écosse et d'un employé de l'**U.N.S.I.-Economic Development**. (A.I.N.-É. — expansion économique). La bande se chargera de la tenue de livres, des feuilles de paye et de la vérification finale.

Au dire du chef Knockwood, la vente du produit fini ne présentera aucun problème et, si le programme se poursuit, il pourrait créer, dans un avenir prochain, jusqu'à vingt nouveaux emplois.

En plus de fournir dix emplois immédiatement, l'entreprise sera pour la bande une source d'avantages à

(suite à la page 6)

## "Village indien" à Vancouver

Vancouver (C.-B.) - Après avoir tergiversé pendant plusieurs années au sujet de l'aménagement d'une parcelle publique de quatre acres située dans le cadre exceptionnel des environs du parc Stanley, la municipalité a finalement opté pour le projet répondant le mieux aux objectifs de sa politique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine historique et culturel.

Embarrassé par le nombre et la diversité des projets d'aménagement soumis - dont un portait sur la construction d'un ensemble hôtelier de 14 étages - le conseil municipal ne parvenait pas à se décider; il se déclara toutefois assez rapidement hostile à l'idée d'une construction en hauteur quelle qu'elle soit, puis il décida que sa parcelle et celle, voisine, de 10 acres appartenant à la Commission des parcs servirait à la construction d'un village indien. Ce "centre culturel" permettra au public de découvrir la richesse du patrimoine autochtone.

M. Ben Prest, 40 ans, artisan du projet, et membre du conseil de la Société d'aménagement du village autochtone, nous a livré une brève chronologie des événements: "il y a dix ans, nous a-t-il dit, la société **Deon Development** avait cédé la parcelle à la municipalité moyennant une somme assez "coquette".

Six années plus tard, la ville organisa un concours d'idées que remporta une société de l'Alberta, la **Harcourt Development** avec un projet portant sur la construction d'un ensemble hôtelier de quatorze étages; Harcourt toutefois allait se désister.

Aujourd'hui, soucieux de ne pas défigurer le site, le conseil municipal et le maire "ne souhaitent plus construire en hauteur sur cette

parcelle; ils veulent un ensemble bas," a déclaré M. Prest.

"Nous nous sommes conformés aux directives de la municipalité à la plus grande satisfaction des urbanistes. Depuis cinq ans, nous collaborons avec Roy Yuen, du cabinet **Interbase Incorporated Architects**, et avec Allen Price depuis dix mois; tous les plans sont prêts."

"Nous prévoyons qu'il nous faudra environ 50 000 pieds carrés pour réaliser le projet retenu. La mise en chantier des travaux nous coûtera plus de \$5,5 millions. Le ministère des Affaires indiennes ainsi que le Secrétariat d'Etat nous ont chacun accordé une subvention de \$10,000 qui nous servira à financer une étude et à établir les plans et maquettes du projet conformément aux directives de la ville. Actuellement, nous en sommes au stade des pourparlers avec la municipalité."

"M. Prest nous a fait remarquer que ce projet est unique au Canada. Le village comprendra une longue maison traditionnelle. Il sera composé de maisons à un et deux étages; dans le cas des secondes, le rez-de-chaussée sera enterré sous la rue Georgia. Le règlement municipal exige la création d'un parc de stationnement de 220 places qui, pour ne pas déparer le site, sera souterrain.

Les principales organisations autochtones de Colombie-Britannique emménageront dans ce "village". L'ensemble se composera de quatre bâtiments dont un d'espaces de bureaux qui abritera le siège d'organisations indiennes louant actuellement des locaux dans des édifices de Vancouver."

Cette formule permettra de regrouper les services administratifs (photocopie, secrétariat), de

coordonner les travaux des conférences, ateliers et réunions des conseils et donc de rationaliser l'exploitation. Les services ne seront donc plus dispersés ni dédoublés comme c'est actuellement le cas", nous a expliqué M. Prest.

Un des quatre bâtiments de cet ensemble s'appellera "**The Great House**" (La grande maison). Il disposera d'une salle de 450 places où seront présentés des spectacles allant des plus traditionnels aux plus avant-gardistes, tels que des spectacles d'animation auxquels le public sera appelé à participer.

Ce bâtiment pourra également recevoir jusqu'à 600 congressistes ou 400 convives à l'occasion de banquets. On y présentera des fêtes et autres cérémonies tribales traditionnelles.

Un autre édifice "**The House of Thought and Action**" (Maison de la réflexion et de l'action) sera réservé à l'organisation de programmes éducatifs tant pour les enfants d'âge scolaire que pour les adultes. Des cours de langue y seront donnés ou des séminaires sur des thèmes aussi divers que l'expansion économique, la gestion des petites entreprises, le patrimoine historiques des autochtones, la loi et les Indiens.

Avant de mettre leur projet en chantier, les responsables ont consulté 300 organisations autochtones pour déterminer quelle était la meilleure utilisation des locaux; ces dernières se sont prononcées en faveur de l'organisation de cours de cuisine traditionnelle, de théologie et de philosophie indienne et de séances d'orientation professionnelle ou autres. D'après les résultats de l'enquête, ce centre devrait s'étaler sur environ 12 000 pieds

(suite à la page 6)

## Petites nouvelles...

### CAUGHNAWAGA, QUÉBEC

— Les femmes Mohawk de la réserve indienne de Caughnawaga ont présenté à Ottawa, au comité de travail sur l'unité canadienne, un rapport sur la lutte entreprise pour que l'on supprime une section contenue dans la Loi sur les Indiens qui pénalise les femmes indiennes qui épousent des hommes qui ne sont pas indiens. Ce document constitue la plus récente démarche d'une lutte qui dure depuis dix ans.

### THOMPSON, MANITOBA

— Oliver Nelson croit que les indiens doivent chercher eux-mêmes les solutions de leurs problèmes économiques et sociaux, au lieu d'attendre une aide extérieure.

Nelson, gérant de district pour les affaires indiennes, dans le nord du Manitoba, dit que ses concitoyens veulent mettre un frein à l'aide du bien-être social, mais le nombre de ceux qui comptent sur cette aide est en augmentation.

### BROCKET, ALBERTA

— Avant que les décisions soient prises de construire un barrage sur leur réserve, les Indiens demeurant au sud-ouest de cette communauté, veulent que les revendications territoriales soient d'abord réglées avec les gouvernements fédéral et provincial.

Le site de Brocket est l'une des trois régions reconnues en août dernier, par le comité de gestion de la rivière Oldman, comme étant propices à la construction d'un barrage et d'une retenue d'eau de \$111 millions de dollars.

### SASKATOON, SASKATCHEWAN

— L'Association des Métis et des Indiens non-inscrits de la Saskatchewan préparé un document qui doit être présenté au gouvernement fédéral pour demander l'amnistie de Louis Riel à titre posthume.

Il y a 93 ans, le leader métis fut accusé de trahison et pendu à Régina.

Nelson, un ancien chef âgé de 35 ans, a déclaré que les indiens sont par tradition des gens indépendants qui comptent sur eux-mêmes, mais qu'ils ont été gâtés par un abus d'assistance sociale.

### TORONTO, ONTARIO

— Trente indiens qui ont fait 250 milles à pied jusqu'à Queen's Park, au parlement de l'Ontario, pour protester contre la profanation des anciens lieux de sépulture indiens, seront entendus ce mois-ci par les représentants de plusieurs ministères.

Le groupe, de la région de Windsor, se plaint du fait que l'on permet aux archéologues et aux entrepreneurs de déranger les lieux de sépulture qui ont une signification religieuse permanente pour la population autochtone.

# Pen Pals

Seventeen year-old German girl would like an Indian boy or girl as a pen-pal. Her hobbies are: horseback riding, playing the guitar, sports, reading, Indian music and dancing, understanding Indian culture and making new friends.

Marion Haemmerle  
Ludwig Str. 15  
7800 Freiburg/Br.  
Germany

Twelve year-old boy would like a pen-pal; male or female.

Francis Owusu  
C/O Mr. Kwasi Gyamfi  
P.O. Box 159  
Obuasi-Adansi  
Ghana, W. Africa.

Young boy would like to correspond with someone and receive reading material.

Robert Gardinier  
L.A. Middle "A" School  
Box 18  
New Edubiasi  
Ghana, W. Africa.

Young boy who likes football, table tennis and reading would like a pen-pal, male or female.

Kofi Kanjarga  
Tutuka L/A Middle School  
P.O. Box 181  
Obuasi-Adansi  
Ghana, W. Africa.

A young man 18-years old would like a pen-pal from the U.S.A., Germany and the West Indies.

Mr. Kwami Obeng-Mireku  
C/O Mr. A.E. Dapah  
Box 98  
Obuasi-Adansi  
Ghana, W. Africa.

Kurt R. Schmidt  
P.O. Box 22  
Kingston, Ontario  
K7L 4V7

Kurt is a 23 year old male whose hobbies are: camping, travel, meeting friendly people and music. He would like to hear from girls or boys of any age.

Elaine Bryant  
Lawrence Street, Havelock  
South Island, New Zealand

Elaine is a five-foot, six-inch tall, green eyed blonde 23 year-old young lady who enjoys reading, sports, hiking and fishing. She would like a pen-pal with a traditional Indian outlook, between the ages of 23 and 30.

Young man would like to correspond with someone that is interest-

ed, or into the American Indian Movement. As well, anyone interested in Indian culture.

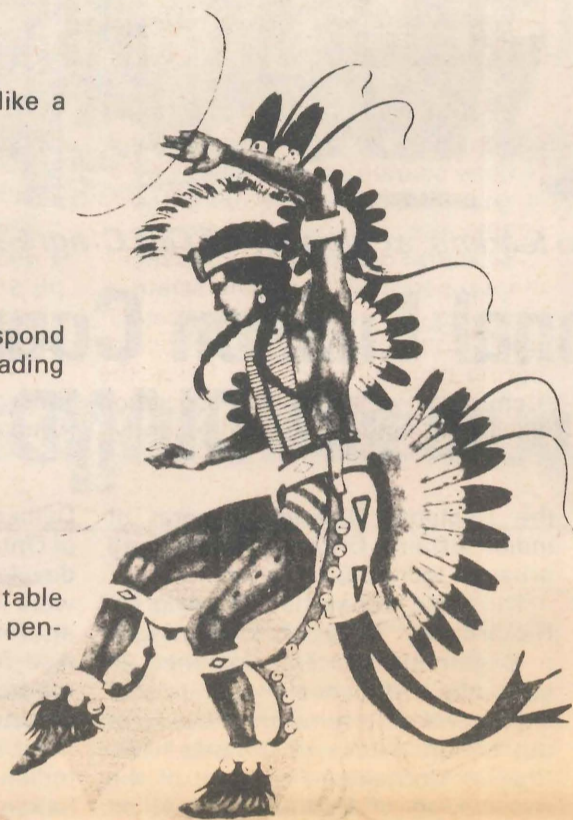
Carl Sinclair  
P.O. Box 891  
Winnipeg, Manitoba  
R3C 2S7

Eleven year old boy would like a pen-pal from Canada.

Kwabena Owusu  
Boete L/A Primary School  
P.O. Box 181  
Obuasi-Adansi  
Ghana, W. Africa.

Kenny Marycz  
511 Cochrane St.  
Whitby, Ontario.  
L1N 5J7

Kenny is 15 and is interested in camping, travelling, nature, music and cooking. He would like to hear from boys his own age.



## Grassy Narrows (continued from page 1)

dation handed down last April when Mr. Justice Hartt, Royal Commissioner on the Northern Environment, urged that action be taken by all parties to reduce problems on the two troubled reserves.


All costs and expenses of the mediation process, expected to be under

\$140,000, will be shared by the federal government and the government of Ontario.

Appended to this release is the agreement signed today and a biography of mediator Jolliffe.

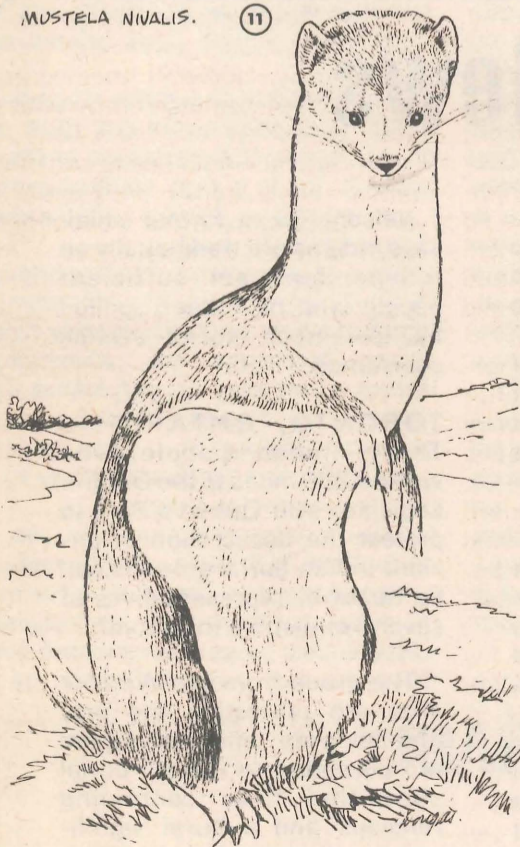


## NATURAL HISTORY NOTEBOOK

PRESENTED BY: THE NATIONAL MUSEUM OF NATURAL SCIENCES, OTTAWA  National Museums Canada

### LEAST WEASEL

MUSTELA NIVALIS. (11)



Occupying most of Canada with the exception of the Maritimes, Southern Ontario and Quebec, this fierce little carnivore is scarcely larger than the mice on which it preys. Total body length seldom exceeds 8".

Incredibly quick and agile, these tiny predators are seldom trapped except by accident. The coat, which is brown above, with white underside, turns completely white in winter throughout most of its North American range.

Living almost exclusively on mice, shrews and lemmings, they also use the fur of these animals to line their underground nests. The Eskimos in particular look upon this small hunter with great respect and the capture of one was considered a good omen.

## 6TH ANNUAL

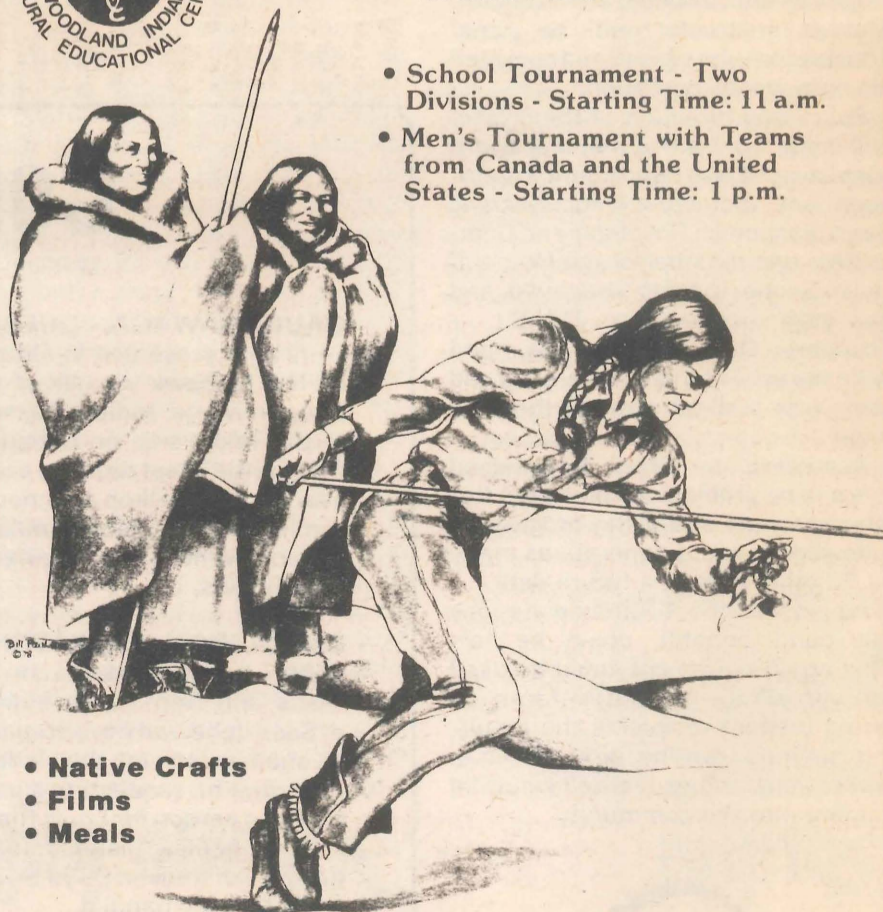
# SNOWSNAKE TOURNAMENT



JANUARY 20 & 21, 1979

Alternate Dates: Jan. 27 & 28

- School Tournament - Two Divisions - Starting Time: 11 a.m.
- Men's Tournament with Teams from Canada and the United States - Starting Time: 1 p.m.



- Native Crafts
- Films
- Meals

Demonstration on How To Make a Snowsnake

759-2650

184 MOHAWK ST.,

BRANTFORD, ONT.

# Maria Campbell, écrivain indienne

Vers la fin des années 50, Maria Campbell (38 ans) une métisse de sang cri, français et écossais, se livrait à la toxicomanie et à la prostitution dans les bas-fonds de Vancouver. Aujourd'hui, elle écrit des livres pour enfants.

"Les gens ont besoin d'être aimés. Ils ne sont forts que s'ils sont aimés. Vous ne pouvez pas toujours leur retirer de l'énergie, vous devez leur en donner aussi. C'est ce qu'a fait pour moi Cheechum: elle m'a donné de l'énergie quand j'en avais besoin."

Après avoir surmonté sa plus grande peur, Maria est encore aux prises avec d'autres peurs.

"Il y avait tant de choses que je voulais aider à changer. J'étais furieuse et je me sentais incapable d'atteindre assez de personnes. J'en étais frustrée, et c'est ainsi que je me suis mise à écrire."

"J'ai eu de la difficulté au début, parce que pour écrire il faut être souvent seul. J'avais du mal à rester seule parce que j'aime être parmi les gens. Je trouve chez les autres l'énergie qui me manque."

Après s'être astreinte à la discipline de l'écriture, Maria constate que c'est là une sorte de rituel en parfaite harmonie avec les traditions.

"Comme le veulent nos traditions, si on ne peut être seul avec soi-même, on ne pourra jamais se plaire en compagnie d'autrui."

"J'ai constaté que je pouvais ainsi raconter tout ce que j'avais à dire dans mes histoires, par le truchement de personnages. Si je ne m'aime pas particulièrement, je peux toujours créer un personnage qui soit mon porte-parole."

Maria déclare que l'écriture a aussi un autre sens à ses yeux.

"Cela m'amène à rencontrer des gens que je n'aurais jamais connus autrement. Cela me permet en outre de faire ce que j'estime être mon travail."

A l'heure actuelle, Maria collabore à la réalisation d'un film pour la télévision qui s'inspire de son premier livre, *Halfbreed*. Elle a écrit également plusieurs livres pour enfants.

*People of the Buffalo* est un recueil de textes sur les Indiens des Plaines. *Little Badger and the Fire Spirit* est un conte illustré pour enfants, le premier d'une série de quatre.

"C'est l'histoire d'une petite fille de huit ans qui va passer l'été chez ses grands-parents; j'y utilise beaucoup de mots cris afin que nos enfants s'identifient au personnage."

Maria a signé un scénario pour l'Office national du Film, *The Red Dress*, ainsi que de nombreux scénarios pour la radio et la télévision. Elle a quatre enfants et un petit-fils. Son mari, Shannon Two-Feathers, est peintre et compositeur-

interprète. Ils vivent à Edmonton (Alberta).

Maria déclare: "J'ai beaucoup d'énergie et, à mon avis, le meilleur moyen d'y laisser libre cours est d'écrire. Je pense que c'est l'une des raisons pour lesquelles je ne suis jamais retombée dans la toxicomanie."

"J'ai enfin trouvé un exutoire; je ne reste plus là assise à me ronger les sangs."

Son livre intitulé *Halfbreed* a été publié par McClelland et Stewart en 1973. Elle y établit un lien entre les dures réalités de son enfance et sa vie d'exilée dans le monde de la drogue et de l'alcool.

Elle donne des noms fictifs à beaucoup de personnages de ce livre et elle change la date et le lieu de certains événements, sans toutefois cacher le nom de ses ancêtres.

L'arrière-grand-père paternel de Maria quitte Édimbourg (Écosse) pour s'établir en Saskatchewan. Il y épouse Maria "Cheechum", nièce de Gabriel Dumont. Ce dernier a combattu aux côtés de Louis Riel pendant la rébellion du Nord-Ouest en 1884. Cheechum est donc la grand-mère du père de Maria.

Ses grands-parents maternel sont des Dubuque. Le grand-père de Maria, un Français de Dubuque (Iowa), vient au Canada pour épouser une Indienne élevée par des religieuses. Les Dubuque n'auront qu'une fille, la mère de Maria.

Ils voudraient la voir épouser un gentilhomme et vivre en grande dame. Ils sont navrés lorsqu'elle quitte la maison pour épouser le père de Maria. Le 26 avril 1940, elle travaille sur le territoire de de piégeage; une tempête s'annonce. C'est ce jour-là que Maria vient au monde.

Sa mère lui inculque dès l'enfance, dans une atmosphère d'amour, le goût de la littérature et de la poésie. Son père lui apprend à tendre des pièges, à tirer à la carabine et à se battre comme un garçon. Pendant ces années de misère, Cheechum la soutient de son optimisme invincible en lui enseignant tout ce qu'elle connaît de la vie.

"Avec l'école commencent mes terreurs", explique Maria. "Il m'était interdit de parler cri. A la maison, je ne pouvais parler anglais parce que ma famille était très fidèle aux traditions."

En mai 1952, la mère de Maria meurt en donnant naissance à un enfant. Cet événement marque le début de la déchéance de son père qui sombre dans l'oisiveté et l'alcoolisme et met beaucoup de temps à se ressaisir et à remonter la pente.

A l'âge de 12 ans, Maria est donc appelée à remplacer sa mère, et même son père, auprès de Jamie (11 ans), de Robby (8 ans), de Dolores (6 ans), de Peggie (4 ans), d'Edward (3 ans), de Danny (1½ ans) et du nouveau-né Geordie.

Maria implore souvent son père de la laisser quitter l'école pour s'occuper de leur maison, mais celui-ci lui répond qu'elle a besoin d'instruction et que rien n'est plus important dans la vie.

Les gens du Bien-être social ne tardent pas à intervenir et Maria sent

qu'il lui faut trouver quelqu'un pour soutenir la famille.

A 15 ans, elle épouse un homme de la Saskatchewan, espérant ainsi donner un foyer à ses frères et soeurs. Quand le mariage s'effondre, les travailleurs sociaux lui enlèvent les enfants et les placent dans des familles d'accueil. C'est alors que Maria s'enfuit à Vancouver. Il pleut à torrents.

"Avant d'arriver à la ville, je ne m'étais jamais éloignée de plus de 25 milles de la maison. Ainsi, ma conception de la ville se limitait à des rues pavées d'or et à des gens prenant trois bons repas par jour. J'étais un peu sotté alors."

"Pendant des années on m'avait dit comment vivre et penser. Je n'avais connu qu'institutrices, missionnaires, agents de police et travailleurs sociaux. Je me souviens que Cheechum me parlait de personnes qui portaient des couvertures pour se protéger."

"Elle avait coutume de dire que la couverture ne les réchauffe pas, mais les détruit. En sortir signifie faire face à la réalité, si pénible soit-elle, mais être capable de faire cela c'est être libre." Selon Maria, il est difficile de se défaire de sa couverture, mais les réalités qui s'y cachent sont tout aussi laides que celles du monde extérieur.

Maria déclare que son livre *Halfbreed* porte un message d'une tout autre profondeur.

"Ce que j'essaie de faire passer dans mon livre ne concerne pas tant les drogues que les circonstances qui, selon moi, m'ont conduite à en faire usage. J'en suis arrivée là non seulement parce que j'ai grandi parmi les autochtones et que j'ai connu la pauvreté, mais surtout à cause de l'oppression que nous avions à subir."

"Le fait d'avoir grandi dans une communauté comme celle-là, est une chose dont on ne peut jamais se défaire. C'est aussi indélébile que la couleur de la peau. On a beau vouloir l'oublier, rien n'y fait."

"Si j'ai perdu la boussole après avoir quitté la maison, c'est que je ne voulais pas admettre que j'étais une autochtone. Je n'ai jamais déclaré ouvertement aux gens: "Je ne suis pas une Indienne, je suis quelque chose d'autre." J'évitais tout simplement d'en parler."


Pour Maria, c'est dans cet anonymat que résidait tout le charme des bas-fonds de Vancouver.

"Peu importe qui vous êtes! Personne ne s'intéresse à la couleur de votre peau ou à votre religion, vous survivez et c'est tout. Les autres toxicomanes avec lesquels je vivais étaient opprimés. Nous étions des marginaux, condamnés à survivre. Nous ne sentions aucun besoin de nous disputer au sujet de notre race ou de notre religion."

"Ainsi il y eut dans ma vie une époque où le fait d'être indienne n'avait aucune importance. Le milieu le moins raciste que j'ai fréquenté est celui des toxicomanes."

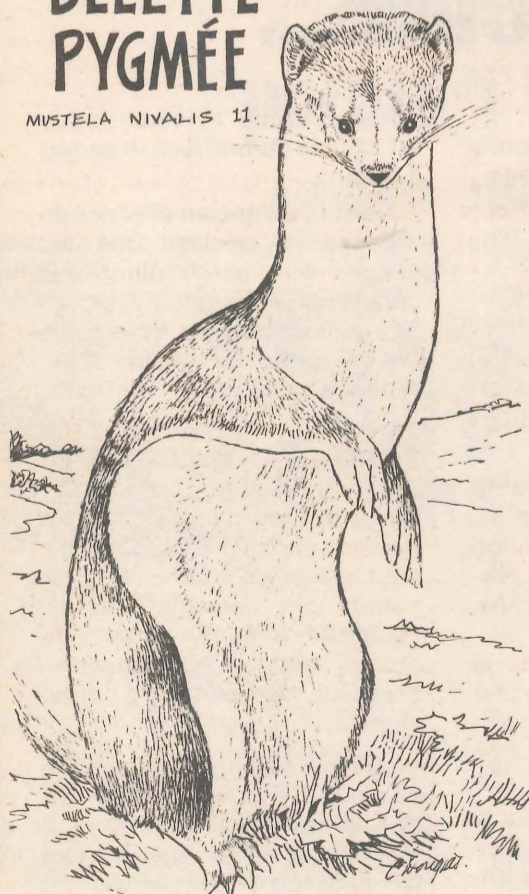
Maria affirme que Cheechum était une femme lucide et réaliste qui savait toujours ce qui arrivait à son arrière-petite-fille même à des (suite à la page 8)

## CARNETS D'HISTOIRE NATURELLE

PRÉSENTÉS PAR: LE MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES NATURELLES, OTTAWA  Musées nationaux Canada

### BELETTE PYGMÉE

MUSTELA NIVALIS 11.



Habitant presque tout le Canada à l'exception des Maritimes, et du sud de l'Ontario et du Québec et de l'Arctique, ce féroce petit carnivore mesurant rarement plus de 8 pouces de longueur est à peine plus gros que la souris dont il fait sa proie.

Il est rare qu'on puisse capturer ce petit prédateur vif et agile si ce n'est par accident. Le pelage de la Belette pygmée est brun sur le dos et blanc sur le ventre, mais, devient complètement blanc en hiver, chez la plupart des individus habitant l'Amérique du Nord.

Les belettes tapissent leur gîtes des peaux de leurs victimes telles que les souris, les musaraignes et les lemmings. La Belette est fort respectée des indigènes pour qui sa capture est un bon présage.





Sylvia Lee, shown here surrounded by a few of her 11 children and 12 grandchildren, is one of the first native students from the Hobbema reserve to graduate with her Bachelor of Education degree from The University of Calgary.

## Two Hobbema residents receive B.Ed degrees

Sylvia Lee and Ida Bull were among those who attended The University of Calgary's fall convocation to receive Bachelor of Education degrees. They are the first two students from the Hobbema reserve to receive their degrees through Outreach, an education program offered on reserves by U of C.

The mother of 11 children and grandmother of 12, Sylvia Lee entered Outreach in 1974. Despite having only a Grade 5 education and having been a housewife for 23 years, she was able to complete the education program in four years, including spring and summer studies.

The impetus for taking teacher

training came while she was a teacher's aide at Erminskin Kindergarten in Hobbema. When asked to teach a course in Indian culture to the primary grades, she found her lack of knowledge and expertise a handicap.

Lee took the first three years of the education program on the reserve and her final year at U of C. A faculty of education regulation requires that

at least five courses be completed on a university campus.

She is now teaching both the regular program and a class in Cree to a Grade 1 class of native children in Edmonton.

Ida Bull, who has two daughters, also graduated with her B.Ed and is now looking for a job near her home at Hobbema where her husband is the Four Bands manager.

## Arsenic study confirms health hazard

OTTAWA (CP) — A follow-up study on arsenic levels in Yellowknife, N.W.T., has confirmed a potential hazard exists for the town's 10,000 people.

Residents, including 1,000 Indians, had more arsenic in their bodies in comparison to an "arsenic-free" control group in the neighboring community of Hay River, the Canadian Public Health Association says in the study released recently.

The study was commissioned by the federal Health Department.

It was not determined whether exposure has been severe enough to increase the chances of lung cancer.

Tons of arsenic dust, a by-product of the refining process, have settled over the city since gold mining began there in 1939. No one has denied the existence of the arsenic but there has been a continuing controversy over whether it is affecting human health.



## "Let's consider our future"

is a project featuring career profiles of native people from across Canada. These people were interviewed by native writers.

## Dennis Highway - Dancer

By ROGER JONES

Dennis Highway is on a road looking back on his past and ahead to his future.

Highway, a 23-year-old Cree from the Barren Lands Reserve in Northern Manitoba, is trying to learn about his native culture through traditional native dance in the hope that he may eventually combine it with his present career in modern dance with the Toronto Dance Theatre.

Highway has been with the dance company for seven years, first as a student, and since December 1975 as a paid member of the company.

He received his primary and high school education in Manitoba.

"I was rather glad to finish high school and by that time I had already taken a bit of dancing," said Highway.

His training in dancing includes two years with the Royal Winnipeg Ballet school. He is now in his seventh year with the Toronto Dance Theatre. He has also studied in summer sessions with the Anna Wyman Dance Theatre in Vancouver and at the Alvin Ailey School of American Dance in New York.

Highway's ambition has not always been that of a professional dancer. "I didn't really want to become a professional dancer it just happened that," says Highway.

In fact Highway did not start dancing until he was in his mid-teens. He said he saw a dance concert in Winnipeg, and really liked what they were doing. So he thought he'd check into it to see what the school was like.

While other kids at school were taking karate and weight-lifting as extra-curricular activities, Highway was taking weekly dance classes at the local 'Y', eventually going two and three times a week.

His only regret at having chosen dancing as his profession is that it leaves very little time for anything else including his family.

He has four brothers and four sisters, all but one of whom still live in Northern Manitoba along with his parents.

Having to leave home at the age of five to acquire his education caused Highway to lose contact with his reserve.

He is now trying to learn about his native culture by attending Indian celebrations and pow wows throughout Ontario.

"I would like to use modern dancing and traditional dancing and combine the two somehow to tell stories or put on a performance and eventually to train native kids," said Highway.

Highway says he received favourable reaction from native people after his recent performance at the Native Pavillion in Toronto with the Native Caravan.

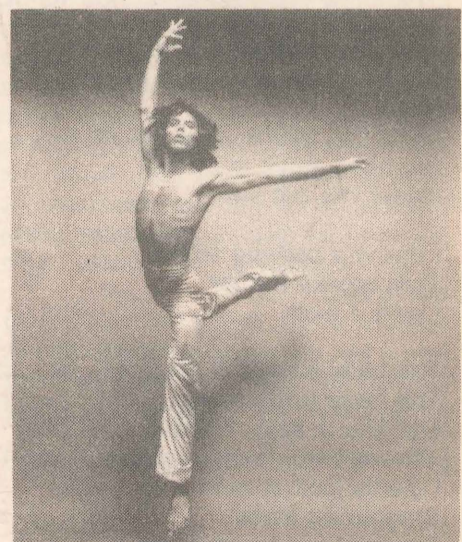
"A lot of native people saw modern dance for the first time. Some said they never saw anything like it before. They really got off on it," said Highway.

Highway appears to be well on his way to a rewarding and successful career although his current income does not suggest "star" status.

"What I've thought of doing is to learn as much as possible about dancing, and go back home so that I can live off teaching and have enough knowledge to stay alive."

"But," says Highway "that will be a long way yet, because I have a lot to learn."

He says he would like to see more native people in his profession. "I wish there were more," says Highway. "It gets a bit lonely."



Dennis Highway



Sylvia Lee, que l'on voit ici avec quelques-uns de ses onze enfants et douze petits-enfants, est une des premières autochtones de Hobbema qui a obtenu un baccalauréat en Éducation de l'Université de Calgary.

## Bachot en éducation à deux élèves d'Hobbema

Sylvia Lee et Ida Bull étaient au nombre des étudiants convoqués à la collation des grades qui a eu lieu cet automne à l'Université de Calgary. Elles ont toutes deux obtenu un baccalauréat en Éducation, devenant ainsi les premières étudiantes d'Hob-

bema à recevoir un diplôme par l'entremise du programme éducatif **Outreach** offert dans les réserves par l'Université de Calgary.

Sylvia Lee, qui a onze enfants et douze petits-enfants, s'était inscrite au programme **Outreach** en 1974.

Elle ne possédait qu'une cinquième année et avait consacré 23 ans de sa vie à sa famille; elle a cependant réussi, en quatre ans seulement, à faire des études dans le domaine de l'éducation, suivant même les sessions de printemps et d'été.

Son goût pour l'enseignement s'était manifesté alors qu'elle aidait une jardinière d'enfants d'**Erminskin Kindergarden** (Maternelle d'Erminskin) d'Hobbema. Quand elle a donné, sur demande, aux élèves du primaire un cours sur la culture indienne, elle s'est rendu compte de son manque de connaissance.

Elle a donc suivi les trois premières années du cours en Éducation dans

la réserve et la dernière année à l'Université de Calgary. Un règlement de la Faculté d'Éducation stipule que les cinq derniers cours doivent être suivis à l'université même.

Elle est aujourd'hui institutrice à Edmonton où elle enseigne le programme régulier et donne un cours en Cri à des autochtones de première année.

Mère de deux filles, Ida Bull a obtenu elle aussi un baccalauréat en Éducation; elle se cherche un emploi non loin de son foyer à Hobbema, où son mari est directeur des Quatre bandes.

## Une étude confirmer les dangers de l'arsenic

OTTAWA (PC) — Une étude extensive sur les niveaux d'arsenic à Yellowknife, T.N.-O., a confirmé l'existence d'un potentiel de risque pour les 10 000 habitants de cette ville.

Dans une étude qu'elle a publiée récemment, l'Association canadienne pour la santé publique signale que les habitants de cette ville, y compris 1 000 indiens, ont plus d'arsenic dans leur corps, qu'un groupe témoin de la communauté voisine de Hay River, qui n'en a point.

L'étude a été commanditée par le

Ministère fédéral de la santé. On n'a pas déterminé si l'exposition à cette contamination avait été assez prononcée pour accroître le danger de cancer des poumons.

Des tonnes de poussière d'arsenic, un dérivé des opérations de raffinage, se sont déposées sur la ville depuis le début de l'exploitation des mines d'or en 1939. Personne n'a mis en doute la présence de l'arsenic mais la polémique sur son incidence sur la santé de l'homme n'a jamais cessée.



## “Considérons notre avenir”

est un projet illustrant les profils de carrières des autochtones du Canada. Ils étaient interviewés par des auteurs autochtones.

## Dennis Highway - Danseur

Par ROGER JONES

Dennis Highway est à mi-chemin entre son passé et son avenir.

Indien Cri de la réserve Barren Lands du Nord du Manitoba, il essaie à 23 ans d'apprendre la culture de son peuple en s'initiant à ses danses traditionnelles. Il espère suivre cet art en même temps que sa carrière au sein de la troupe de ballet moderne au **Toronto Dance Theatre**.

Il y a sept ans que M. Highway est entré dans cette compagnie, d'abord comme étudiant, puis, à partir de décembre 1975, comme membre payé de la troupe.

M. Highway a fait ses études élémentaires et secondaires au Manitoba. Il nous a confié qu'il n'était pas fâché de terminer ses études secondaires alors qu'il avait déjà commencé l'apprentissage de la danse.

Il a fait deux ans à l'école du **Royal Winnipeg Ballet** et c'est sa septième année au **Toronto Dance Theatre**. Il a aussi travaillé en sessions d'été au **Anna Wyman Dance Theatre** à Vancouver et au **Alvin Ailey School of American Dance** de New York.

M. Highway n'a pas toujours rêvé d'être danseur professionnel. “Je n'en avais pas vraiment l'intention, dit-il, c'est par la force des choses”.

En fait, il n'a commencé à apprendre la danse que vers 15 ans. Il dit que, saisi d'enthousiasme après avoir assisté à une représentation à Winnipeg, il a voulu connaître de plus près l'activité de l'école.

A l'âge où les autres écoliers pratiquent le karaté ou l'haltérophilie, Dennis Highway prenait des cours de danse hebdomadaire au “Y” de sa localité; il a fini par y aller deux ou trois fois par semaine.

Son seul regret d'avoir choisi la danse comme profession est de ne pas avoir assez de temps pour autre chose, même pas pour sa famille.

M. Highway a quatre frères et quatre soeurs, dont sept et ses parents, habitent toujours dans le nord du Manitoba.

Lui a perdu contact avec la réserve à cinq ans, quand il a dû quitter le foyer natal pour commencer ses études.

Maintenant, il tente de s'initier à sa propre culture en assistant aux fêtes et aux pow wows qui ont lieu dans l'Ontario.

Il voudrait allier la danse traditionnelle indienne aux techniques du ballet moderne pour exprimer des légendes ou donner des représentations de ce style, puis y former des enfants indiens.

M. Highway dit qu'il a constaté beaucoup d'enthousiasme chez les Autochtones après la représentation qu'il a récemment donnée au **“Native Pavillon”** avec la caravane des Autochtones.

Pour un grand nombre, c'était la première fois qu'ils voyaient du ballet moderne. Beaucoup, qui n'avaient jamais rien vu de pareil, étaient très emballés.

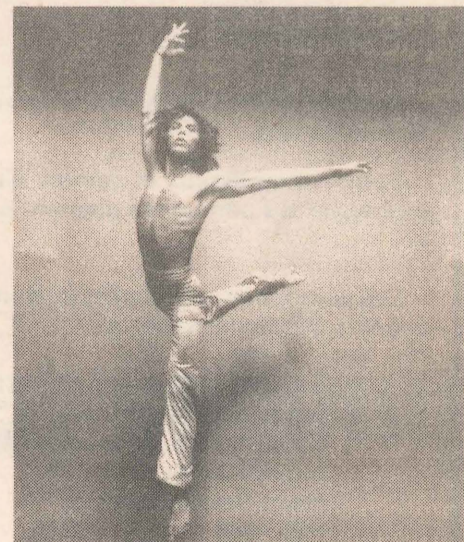
Dennis Highway semble être sur le chemin d'une carrière réussie, bien que ses cachets actuels n'aient encore rien de ceux d'une vedette.

Il voudrait en apprendre autant qu'il pourra dans le domaine de la danse puis retourner chez lui et y vivre de l'enseignement de sa profes-

sion; en somme, il veut en savoir assez pour pouvoir en vivre.

Mais, précise-t-il, ce n'est pas pour bientôt car il me reste encore beaucoup à apprendre.

Il aimerait aussi qu'il y ait plus d'Indiens dans son métier car il s'y sent un peu “le seul” en ce moment.



Dennis Highway

# Images from Indian Country

## THE RIVER

When I was young  
I used to walk along the River  
I would stare in it's blue waters  
till its night winds would make me  
shiver  
I would wonder time after time  
how the fishes and birds lived  
how they ate the food so they  
could feed their young by the food na-  
ture had given  
I would walk along just to see  
a beaver slap its tail at me  
or a big blue heron fly away  
and a mother after a baby otter that  
went astray  
I'd see ducks and their babies swim  
now those days are all but dim  
Why did men come and kill  
with apartments and highways  
and they bulldozed the hill  
Oh Strangers, please preserve our  
land  
and help it grow — let it stand!!!  
and beware of your new machines  
because it is our land you're killing  
Where our river was now is a road  
that is paved it's not so old  
for no longer can I stand and shiver  
as I watch and stare along the River

Mary Carmichael  
Massey, Ontario

## Old Skunk

Old Skunk  
By the edge of the forest  
Waits  
To cross the road:  
He knows he can drink, beyond.

He sets out to cross;  
A loud horn sends him back  
To the forest's edge.  
"Why these dirty stinkers?"  
Muses the philosopher.

Now he can go, he thinks;  
A car goes for him,  
Only succeeding to hurt his leg.  
"The stink would have testified"  
Thinks the fool.  
Old Skunk sits for a long time.  
Until his thirst overcomes the pain.

This time he is lucky;  
The car stops.  
"I would have to change my car"  
Knows this other killer.

That day, someone is attracted  
By the smell of a know misery;  
It is I.  
I find Old Skunk lying like dead,  
His head stuck in a flask  
Under the hot sun.

I throw a praying stone  
That breaks the jar.  
I wait. I wait.

The body moves. It struggles up.  
The head turns at me.  
Old Skunk says, faintly:  
"Thank you, young brother"  
I gladly look at him  
Staggering away  
Towards the forest  
In the cooling day.

G. Tsiewei

## NATURE

Nature is a wonder  
a blessing from above  
sent to us with beauty  
and everlasting love  
but man has taken power  
with nature he has toyed  
and now the thing called progress  
has all but been destroyed  
the wonder and the beauty  
the everlasting love  
are now just a memory  
that is spoken of  
Now man has learned his lesson  
but what shall be his fate  
although he's helping nature  
could it already be too late?

Mary Carmichael  
Massey, Ontario

## Yellow Nose

Yellow Nose  
Was walking away  
From a good dining-place  
With a belly  
Full of blueberries

Suddenly,  
He feels his shoulder  
Bursting;  
And right after,  
Hears a very loud echo  
Which resounds much louder  
In his head.

On three legs  
He dashes for a creek bank  
And rolls down  
Until he loses his mind.

A gun  
Seeing the red brook,  
And the tongue hanging out,  
Remains silent,  
Amidst cheerful congratulations.

In the dusk, that day,  
By the brook,  
Yellow Nose  
Weakly chews  
On some medicine-plants  
And thinks,  
With overwhelming pain:  
"What were they?  
It never used to be like this before."

G. Tsiewei

## "Ghosts of Spring"

I've seen you —  
a shadow —  
Why so late  
I've seen you?  
Dead? asleep? dormant?  
Lilac . . .  
You are only waiting  
for me  
To be present —  
next time around.

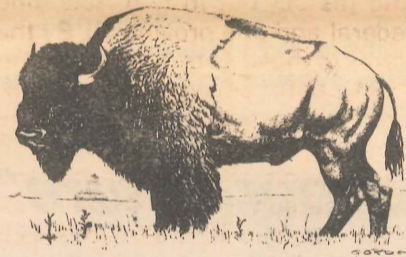
Beryl Noel



## "Cha — Kuala — Chow" (a cup of tea)

To sip  
to taste.  
Tea, camillia, child.  
rose — rambling, love.  
on rocks,  
the best.  
Soil — dry  
cultivated.  
the best.  
unspoiled, void.  
away from darkness  
sunshine . . .  
facing south.  
buds . . . forthcoming.  
child, love.  
a bud.  
cha — chow — tea  
recuperate —  
fine.  
just as love,  
sickness  
restores.  
cha — chow —  
old and new faiths.  
Tay.

Beryl Noel



## "Sunday Morning"

I saw your car begin to move —  
I was moved too!  
Wanting to call you back.  
Too late —!  
Never go again . . . please!  
Leave me alone.  
I saw your hand wave to me,  
The car moving — slow —  
Too fast for me to call  
Stop. Stop Wait!  
Your car moved —  
I was moved!  
Tears ran down my face,  
I was blinded. I could not see.  
My vision, my thoughts  
All become unreal.  
I knew you are my springtime,  
As your car began to move.  
I was left behind.

Beryl Noel

## "In one door — out the other"

In I come —  
Out you go.  
In you come —  
Out I go.  
Waiting, waiting  
for 'who' to  
Come again?  
Repetitious?  
In words only.

Beryl Noel

## The Indian Voice

I do not wish to take this land,  
Your power or your heart.  
I only wish to have my own;  
Where will my future start?

I see you looking down on me  
Thinking I am not the same  
As all of you who know yourselves.  
It is really such a shame,

For I have dreams of happiness  
And I hope I will succeed  
In making my own place again.  
This is my greatest need.

I'm just a simple Indian,  
I've heard the voices say;  
But I've had dreams and I've known  
pain  
And I know how to pray.

When I was young, I played like you  
And didn't know this world.  
Then suddenly my childhood  
stopped  
And into life I hurled

My dreams that freely rode the wind  
Then lay dying in the rain.  
I wish my children better things  
And much less of the strain.

If only we could see ourselves  
As friends, these dreams might start.  
I only want my place in life,  
My power and my heart.

Pam H. Murray  
Burnaby, B.C.

## GREAT SPIRIT PRAYER

Oh! Great Spirit's voice in the wind  
speaks loud  
Your breath is for all to share  
Hear me, like a child I come  
Give me strength for the life I bear  
Your wisdom, make me learn it well  
May I walk in your beautiful lands  
My heart respects your creative de-  
sires  
My life is held in your hands  
May I know the lessons my people  
speak of  
Who have learned your sacred lores  
And Mother Earth who's secrets she  
hides  
Be mine, from the strength that is  
yours  
I seek to have wisdom, but to share it  
too  
With my many brothers I know  
I seek to be strong, where weakness  
stands clear  
The enemy within-Let It Go  
Make me always ready to know you  
are there  
There is no-one to pray to but you  
May my life be as clean as the snows  
from the North  
And for my people, it's purpose true  
And when in time I awaken no more  
May my people remember my name  
May no finger of scorn, behind me be  
raised  
And may my eyes see yours without  
shame.

by Clifford Harding.  
England

## Parry Sound (suite de la page 2)

située sur les Grands lacs, est devenu pour les pétroliers un petit port d'où l'on achemine le pétrole par chemin de fer jusqu'aux raffineries des grandes villes.

"Le chômage est notre pire ennemi, de dire M. Campbell. Dans l'espoir de raviver son économie, la ville de Parry-Sound s'est jointe aux comtés de McDougall et Carling pour l'achat de 500 acres de terre. Avec l'aide des gouvernements fédéral et provincial, nous avons mis ces terres en valeur et construit un réseau d'aqueduc, de même qu'une usine d'épuration des matières d'égoût. Un des conseillers municipaux fait office de commissaire industriel, chargé d'encourager de nouvelles industries à venir s'établir dans la région de Parry-Sound."

Deux usines situées dans la région emploient des ouvriers de Parry-Island et des comtés voisins. L'usine *Motor Lamp* fabrique des enjoliveurs et l'usine CIL, des explosifs industriels.

La bande de Parry-Island a beaucoup fait parler d'elle ces dernières années. En effet, il y a deux ans, elle a, dans un mémoire de 300 pages, décrit ses besoins en matière d'éducation et souligné le taux élevé d'impersévérants chez les étudiants indiens de la région par rapport aux étudiants non indiens qui, eux, obtiennent de bons résultats.

"Nous avons procédé à une étude comparative des étudiants indiens et des étudiants non indiens, et nous avons conclu que les premiers quittent l'école par mépris pour un système ennuyeux et partial qui n'enseigne que les réalisations européennes" de déclarer M. Tabobondung. Notre mémoire faisait part de cette situation et soulignait notre souci de voir des matières relatives à la culture autochtone introduites dans le programme scolaire, pour le bénéfice des Indiens et des non-Indiens, à défaut de quoi nous aurions retiré nos enfants de leurs écoles. Le Conseil scolaire de la

région a accepté notre proposition, et les écoles de Parry-Sound donnent maintenant des cours liés à la culture autochtone."

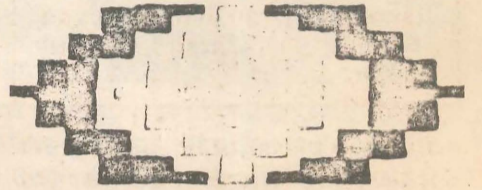
M. Tabobondung espère aussi raviver la culture traditionnelle autochtone. La réserve fait revivre son art, son artisanat, et ses danses traditionnelles, menacés de se perdre peu à peu dans la bande.

M. Campbell croit cependant que les Indiens de la région évoluent dans le sens contraire. "Les Indiens aspirent aux mêmes commodités que les Blancs; ils habitent maintenant de bonnes maisons dotées de l'électricité et de l'eau courante, et possèdent des automobiles et des bateaux. Ils acceptent et partagent de plus en plus le mode de vie des Blancs."

Malgré leurs divergences de vues, les deux hommes reconnaissent la coexistence pacifique des Indiens et des Blancs dans cette magnifique région. Ils ne sont pas les seuls de cet avis. Vera Tabobondung, directeur

exécutif du Centre d'accueil de Parry-Sound, affirme qu'il n'existe aucun conflit racial ni discrimination dans la région. "Lorsque nous mettons sur pied un programme spécial et que nous avons besoin d'installations municipales comme le parc ou l'aréna, dit-elle, nous nous adressons à M. Campbell qui nous en permet l'utilisation."

Anita Christerson, âgée de 29 ans et employée du Centre d'accueil en convient: "La plupart des problèmes des autochtones concernent l'alcool et les infractions sont généralement mineures. Je travaille dans six réserves de la région et les policiers d'ici sont bienveillants pour les autochtones."



## SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT AUTOCHTONE DE LA BAIE JAMES (SODAB)

Créée par la Loi 33, le 6 septembre, SODAB a pour objet d'améliorer les perspectives économiques des Indiens cris du territoire. Elle peut oeuvrer dans les secteurs suivants: accès aux agglomérations cries, pourvoyage, tourisme, artisanat autochtone, entretien des routes, construction, transport, distribution du combustible, industrie forestière et minière et autres activités de même nature.

### DIRECTEUR GENERAL

#### Fonctions:

Sous l'autorité du président,

- Administrer les affaires courantes de la Société et diriger ses employés
- Superviser et coordonner les travaux relatifs aux études, inventaires et projections des besoins, y compris les travaux des spécialistes et des consultants extérieurs
- Gérer les divers projets pilotes et soumettre au Conseil des recommandations sur leur orientation

#### Exigences:

- Formation universitaire ou l'équivalent
- Expérience minimum de cinq (5) ans dans un poste de direction
- Maîtrise du français et de l'anglais
- Capacité de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire
- Disponibilité pour se déplacer entre les différentes localités du territoire
- Une connaissance du milieu géographique de la Baie James et une expérience de travail avec les Indiens cris et les organismes gouvernementaux qui oeuvrent sur le territoire seraient des atouts appréciables

#### Lieu de travail:

Débuter à Montréal et être disponible pour résider dans le territoire de la Baie James.

Salaire avantageux et gamme d'avantages sociaux. Ce poste devrait intéresser les personnes gagnant actuellement au moins \$28,000. par an.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 30 janvier 1979, à:

Société de développement autochtone de la Baie James  
Service du personnel  
800 est, boul. de Maisonneuve  
Bureau 2200  
Montréal (Québec)  
H2L 4M6

Toute demande sera traitée confidentiellement.

## Totems (suite de la page 2)

éventuellement, étant donné le climat humide des côtes de la Colombie-Britannique. La base s'affaiblit en premier, provoquant la chute du totem. Bien des poteaux ont subi ce sort après moins d'un siècle. C'est pourquoi beaucoup de gens pensent qu'il n'existait pas de poteaux antérieurement. Mais cette conclusion ne correspond pas aux faits.

## Shubie (suite de la page 3)

long terme. Les régions déboisées pourront servir à l'exploitation agricole ou être converties en fermes d'arboriculture. L'embauchage d'as-

## Village (suite de la page 3)

carrés et disposer d'un effectif de 60 personnes.

Il est prévu d'installer un centre d'imprimerie et de photocopie assurant aux utilisateurs, moyennant redevance, les services techniques et administratifs nécessaires à l'organisation des activités culturelles ou éducatives.

"The House of Festivities" (maison des fêtes) disposera de deux grandes salles dont l'une, donnant sur le quartier de Coal-Harbour et sur North-Shore, sera un restaurant de spécialités et l'autre une cafétéria.

Ces deux restaurants serviront des spécialités indiennes telles que du saumon grillé ou fumé, du bannock (pain sans levain), des algues etc. M. Prest nous signale que le théâtre pourra faire office de salle de spectacle aussi bien que de salle des congrès.

"Nous y présenterons des spectacles divers et nous y organiserons tous les congrès et assemblées et autres manifestations sociales typiquement indiennes.

Il est prévu de donner suffisamment de souplesse à la conception des locaux qui pourront ainsi répondre aux besoins propres à chaque occasion."

"Ainsi, lorsque nous déciderons de monter au théâtre un spectacle sur la culture des Haïdas, nous organiserons parallèlement un programme "haïda": exposition, animation, dégustation culinaire."

Aujourd'hui, des groupes d'Indiens pratiquent encore la sculpture et la peinture de poteaux totems selon les anciennes méthodes dans des endroits comme l'atelier Ksan à Hazelton, au centre de la Colombie-Britannique. On y fabrique également des bijoux, des masques et d'autres objets de cérémonie.

sités sociaux permettra des économies qui pourront être dirigées ailleurs et qui, par le fait même, profiteront à la communauté.

"Tout pendant cette manifestation sera propre à la culture des Haïdas. Nous pourrions tout aussi bien organiser une semaine, une quinzaine ou même un mois des Salishs de la Côte. Tous les montages, toutes les expositions, tous les décors et même les menus changeront avec chaque manifestation."

Le quatrième bâtiment de cet équipement récréatif et culturel s'appellera "House of Tradition" (la Maison de la tradition). Comme son nom l'indique, il sera consacré au patrimoine artistique autochtone. Un programme d'animation permettra au public de s'initier au processus de la création artistique chez les Indiens et d'en discuter.

La direction a d'ores et déjà fait des démarches pour l'organisation de ces expositions d'oeuvres et d'objets d'art indiens, notamment auprès des conservateurs de conseils de bande de Colombie-Britannique, auprès du conservateur du musée d'anthropologie de la Colombie-Britannique et auprès de collectionneurs privés.

Étant donné la valeur de ces objets, il est prévu, dans le plan des locaux, d'installer des systèmes de sécurité très perfectionnés.

La maison de la tradition comprendra également un petit atelier de bijouterie où le public pourra voir comment les joailliers travaillent le matériau et le modelent pour lui

(suite à la page 8)

## Indians and the Law

# The Queen versus Mario Batisse

By BILL BADCOCK

This decision of Judge Bernstein of the District Court in Temiskaming involves the question of whether or not an Indian's right under a treaty to hunt on unoccupied Crown land is subject to provincial game laws.

William T. Badcock is a non-status Indian of Mohawk descent. In 1973 he entered Queen's University at Kingston, Ontario, from which he graduated with an LL.B. in 1976. He was called to the Bar of Ontario in April 1978.

Mario Batisse, an Indian member of one of the bands covered by Treaty #9 (The James Bay Treaty), shot three ruffed grouse on unoccupied Crown land during a time determined by Ontario's game laws to be a closed season. He also failed to obtain the licence required by provincial law. He was convicted in Provincial Court of contravening section 51 of the provincial *Game and Fish Act*, but appealed this conviction on the ground that Treaty #9 provides a defence to a charge under the province's game laws.

In order to determine this question, the District Court Judge had first to examine the relevant portions of Treaty #9. This treaty, entered into during the years 1905 and 1906, provided, among other things that, in return for the surrender by the Indians of all their rights to approximately 90,000 square miles in northern Ontario, they would be given

"... the right to pursue their usual vocations of hunting, trapping and fishing throughout the tract surrendered... subject to such regulations as may from time to time be made by the government of the country, acting under the authority of His Majesty..."

It is settled, by section 88 of the *Indian Act*, that all laws of general application in a province, such as provincial game laws, are applicable in respect of Indians, subject to the terms of any treaty. The Court was in no doubt that Treaty #9 is a "treaty" as referred to in section 88 of the *Indian Act*, and Judge Bernstein said:

"A careful examination of the cases dealing with the effect of s.88 on treaty rights over surrendered Indian lands [such as *The Queen v. White and Bob*; *The Queen v. George*; and *Kruger and Manuel v. The Queen*] establishes, in my view, that such rights as defined in the treaty remain in effect unless federal legislation derogates from those treaty rights."

Therefore, it follows that section 51 of Ontario's *Game and Fish Act* must be subject to the terms of Treaty #9. Crown counsel, however, did not oppose this contention, but rather argued that the treaty had been entered into by the Indians not only with the federal government, but also with the government of the province,

and that the terms of the treaty anticipated provincial regulation of hunting and provided for it. The authority for the Crown's contention came from the opening words of Treaty #9, which read:

"Articles of a Treaty made... between His Most Gracious Majesty the King of Great Britain and Ireland, by His Commissioners, Duncan Campbell Scott, of Ottawa, Ontario; Esquire, and Samuel Stewart, of Ottawa, Ontario, Esquire; and Daniel George MacMartin, of Perth, Ontario, Esquire, representing the province of Ontario, of the one part; and the Ojibeway, Cree and other Indian... of the other part:—" (emphasis added)

In reply to this contention that the province was a party to the treaty, Judge Bernstein said:

"... I am unable to agree that the province of Ontario was a 'party' to the agreement in the usual sense of that term. The province was not described as a separate party; its nominee was merely identified as such to indicate compliance with an agreement between the Government of Canada and the Province of Ontario [as set out in two Acts, one federal and one provincial]. By the terms of these Acts (both passed in 1891) both governments authorized an agreement whereby the province would have to concur in the location of reserves, etc. and by Paragraph 6 of the Agreement:

"6. That any future treaties with the Indians in respect of territory in Ontario to which they have not hitherto surrendered their claim aforesaid, shall be deemed to require the concurrence of the government of Ontario."

... the province had no constitutional right to negotiate an Indian treaty as an independent party. Its sole right, in view of the legislation, was to concur in a treaty entered into between the Indians and the federal government. Although the province could perhaps veto a treaty by refusing to concur, the legislation did not purport to give it any more extensive powers over this area of exclusive federal jurisdiction.

... the province was represented during negotiations only because of its concern for the future user of the land being ceded, and not because there was any intent to assume authority to regulate Indian hunting and fishing rights in general."

This in itself was enough to dispense with the Crown's contention that the treaty, with the province as a party, anticipated provincial regulation, by way of provincial game laws, of Indian hunting rights. However, Judge Bernstein then went on to make some comments on the making of treaties with the Indians:

"Indians have been hunting and fishing in Northern Ontario from time immemorial. Since the earliest days of colonization their rights

to occupy and use their ancient lands have been recognized, and hence all North American governments have taken steps to reach agreements with the Indians to regulate those rights and control development in Indian lands. When Treaty #9 was negotiated, the parties to the agreement were on grossly unequal footings. Highly skilled negotiators were dealing with an illiterate people, who, though fearful of losing their way of life, placed great faith in the fairness of His Majesty, as represented by federal authorities. As a matter of fact, a careful reading of the Commissioners' Reports makes it fairly obvious that the Indians thought they were dealing with the King's personal representatives and were relying on the word of His Majesty rather than the officials of government. They agreed to give up their interest in their land for a few reserves (carefully chosen by the government to be far away from any potential source of hydro power) and a few dollars per year per family. As a result, approximately 90,000 square miles of resource rich land was acquired by the Crown, free of

any beneficial Indian interest, for an absurdly low consideration (even for that time)."

He further commented on how the Courts should view and interpret the terms of treaties entered into between the Indians and the government:

"As a result of the circumstances surrounding the negotiation of many Indian treaties, the courts of this country have, in the main, tended to construct and interpret these documents so as to avoid bringing dishonour to the government and through them, to the Crown."

As a final comment, Judge Bernstein pointed out why he felt that the Indians would not have entered into a treaty with the province as a party:

"As I have already indicated, uneducated though they may have been, the Indians who signed Treaty #9 were very concerned about their continuing right to hunt and fish over the ceded lands. The Reports of the Commissioners suggest that several of the signatories would not have executed the treaty unless they were

(continued on page 8)

## Names in the News

In Calgary a number of southern Alberta Indians have met with Watergate conspirator **John Ehrlichman** to "try and get some insight into the workings of a corrupt government" . . . The St. Regis Reserve near Cornwall, Ontario has just emerged from a state of inner turmoil and the political victors are promising to heat up some old issues. Chief **Mary David** has resigned and a new government has taken over with former chief, **Lawrence Francis** calling the shots . . . Many people who voted to ratify the Western Arctic land claim agreement were pressured into it, according to the chief land claims negotiator for the Inuit Tapirisat of Canada. **John Amagoalik** says "serious consideration should be given to challenging this proposed agreement in court" . . . **Cecil Smith** (PC) Churchill, says that Indian chiefs in Manitoba are quitting their jobs because they are getting the runaround from the federal government. "The department praises me in my hard work but they also frustrate me in their reluctance to go beyond nice words in my attempts to carry out my plans", he said . . . The Peigan Indian band wants land claims settled with the Federal and Provincial Governments before any decision is made to build a dam on their reserve. **Albert Yellowhorn**, a spokesman for the band, says the Peigans have called for a five-year moratorium that would delay action by the Alberta Government in constructing a dam and part of a storage site on their reserve . . . **Robert Holmes**, Conservative Indian Affairs critic, called on the government to investigate "deplorable" housing conditions on an Alberta reserve. He told The Commons there are 239 families living in 104 houses on the Blackfoot Reserve at Gleichen, Alberta. In some cases, five families are "jammed into a single sub-standard home" . . . **Carl Armand Urion**, originally from Montana's Flathead Reserve, became the first Indian to receive a Doctor of Philosophy Degree in Anthropology from the University of Alberta . . . **Wally Firth**, NDP MP for the Northwest Territories, plans to quit politics when the next federal election is called. Firth who hopes to be a bush pilot when he returns to the Territories, feels that he has accomplished all that he can for now. "It's time to let someone else take over," he said . . . Indian Affairs Minister **Hugh Faulkner** defended the construction of five Indian reserve schools in Manitoba and Ontario which cost twice original estimates saying social and economic benefits arose from a decision to use local native labor. The Public Works Department, which handled the construction, used Indian labor both to provide jobs and on-the-job training . . .

## Les Indiens et la loi

# La Reine c. Mario Batisse

Cette décision du juge Bernstein de la Cour du district de Timiskaming vise à déterminer si le droit qu'a un Indien de chasser sur les terres non occupées de la Couronne en vertu d'un traité est assujéti aux lois provinciales sur la chasse.

**William T. Badcock, Indien non inscrit de descendance mohawk, a fréquenté l'Université Queens, à Kingston, Ontario de 1973 à 1976, année où obtint son baccalauréat en Droit. Il fut admis au Barreau de l'Ontario en avril 1978.**

Mario Batisse, membre de l'une des bandes protégées par le Traité 9 (Traité de la Baie James) a abattu trois gélinottes huppées sur des terres non occupées de la Couronne pendant une période où la chasse est interdite en vertu des lois de l'Ontario. Il a négligé en outre de se procurer le permis exigé par la loi de cette province. La Cour provinciale l'a donc reconnu coupable d'infraction à l'article 51 de la loi ontarienne sur la chasse et la pêche, mais il en a appelé de cette décision en alléguant que le Traité 9 protège les personnes condamnées en vertu des lois provinciales sur la chasse.

Avant de se prononcer, le juge de la Cour de district a dû examiner les clauses pertinentes du Traité 9. Ce traité, signé en 1905 et en 1906, stipule, entre autres, qu'en retour de l'abandon de tous leurs droits sur un territoire d'environ 90 000 carrés dans le nord de l'Ontario, les Indiens se verront accorder

... le droit de poursuivre leurs activités de chasse, de piégeage et de pêche sur l'ensemble du territoire abandonné... sous réserve de tout règlement que le gouvernement du pays pourra de temps à autre édicter au nom de Sa Majesté...

Aux termes de l'article 88 de la *Loi sur les Indiens*, toute loi d'application générale en vigueur dans une province, notamment les lois provinciales sur la chasse, s'applique aux Indiens, sous réserve des clauses d'un traité. La Cour s'est dit convaincue que le Traité 9 est un "traité" aux termes de l'article 88 de la *Loi sur les Indiens*, et le juge Bernstein a déclaré

"Un examen attentif des causes antérieures relatives à l'effet de l'article 88 sur les droits prévus dans un traité au sujet des terres indiennes abandonnées (par exemple, *La Reine c. White et Bob*, *La Reine c. George et Kruger et Manuel c. La Reine*) montre bien, à mon avis, que les droits définis dans le traité demeurent en vigueur à moins qu'une loi fédérale n'y déroge."

Par conséquent, l'article 51 de la loi ontarienne sur la chasse et la pêche est assujéti aux clauses du Traité 9. L'avocat de la Couronne n'a pas réfuté cette allégation, mais il a soutenu que le traité avait été signé entre les Indiens et non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi le gouvernement de la province, et que

le règlement provincial sur la chasse y était implicitement prévu. Pour étayer sa thèse, l'avocat de la Couronne a cité les premiers mots du Traité 9, qui se lisent ainsi:

"Articles d'un traité conclu... entre Sa Très Gracieuse Majesté Le Roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, ses commissaires, M. Duncan Campbell Scott, d'Ottawa (Ontario), M. Samuel Stewart, d'Ottawa (Ontario) et M. Daniel George MacMartin, de Perth (Ontario), représentant la province de l'Ontario, d'une part; et les Indiens Sauteux, Cris et autres Indiens... d'autre part..." (le soulignement est de nous)."

En réponse à cette allégation selon laquelle la province était partie au traité, le juge Bernstein a déclaré ce qui suit:

"... je ne puis admettre que la province de l'Ontario était 'partie' à l'accord au sens habituel de ce terme. La province n'a pas été définie comme partie distincte; son représentant a été désigné simplement pour manifester le respect d'un accord entre le gouvernement du Canada et la province de l'Ontario (énoncé dans deux lois, l'une fédérale et l'autre provinciale). Aux termes de ces lois (toutes deux adoptées en 1891), les deux gouvernements ont conclu un accord en vertu duquel la province aurait à approuver l'emplacement des réserves, etc., aux termes de l'alinéa 6 de l'entente:

"6. Que tout traité futur avec les Indiens en ce qui concerne un territoire en Ontario auquel ils n'ont pas encore renoncé soit soumis à l'approbation du gouvernement de l'Ontario."

... la constitution n'accorde à la province aucun droit de négocier un traité avec les Indiens en qualité de partie indépendante. Le seul droit que lui confère la Loi est d'approuver un traité signé entre les Indiens et le gouvernement fédéral. La province peut sans doute opposer son veto à un traité en refusant de l'approuver, mais la Loi n'entendait pas lui accorder davantage de pouvoirs dans ce domaine qui relève exclusivement de la compétence fédérale.

... la province n'a été représentée durant les négociations qu'en raison de son intérêt pour l'usage futur des terres abandonnées, et non à cause de son intention d'intervenir dans la réglementation générale des droits de chasse et de pêche des Indiens."

Cela seul suffisait à écarter l'allégation de la Couronne selon laquelle le traité, avec la province considérée comme partie, prévoyait un pouvoir de réglementation sur les droits de chasse des Indiens au moyen de lois provinciales sur la chasse. Cependant, le juge Bernstein poursuit en faisant certains commentaires sur les traités conclus avec les Indiens:

"... Les Indiens s'adonnent à la chasse et à la pêche dans le nord de l'Ontario depuis des temps immémoriaux. Dès les débuts de la colonisation, on a reconnu aux Indiens le droit d'occuper et d'utili-

ser leurs anciennes terres de sorte que tous les gouvernements de l'Amérique du Nord ont tenté de conclure des accords avec eux pour réglementer ces droits et coordonner l'aménagement de leurs terres. Lorsqu'on a négocié le Traité 9, les parties à l'entente n'étaient pas du tout d'égale force. Des négociateurs très habiles faisaient affaire avec un peuple d'analphabètes qui, tout en craignant une atteinte à leur mode de vie, avaient confiance dans la justice de Sa Majesté, représentée par les pouvoirs fédéraux. En fait, une lecture attentive des rapports des Commissaires montre assez bien que les Indiens pensaient traiter avec les représentants personnels du Roi et comptaient sur la parole de Sa Majesté plutôt que sur celle des fonctionnaires du gouvernement. Ils consentirent

donc à céder leurs terres en échange de quelques réserves (minutieusement choisies par le gouvernement, loin de toute source d'énergie hydro-électrique) et d'une faible compensation annuelle pour chaque famille. Ainsi, la Couronne acquit environ 90 000 milles carrés de terres riches en matières premières et libres de tout intérêt indien, pour une somme tout à fait dérisoire (même pour l'époque)."

Le juge fait ensuite d'autres observations sur la façon dont les tribunaux doivent comprendre et interpréter les conditions des traités signés entre les Indiens et le gouvernement:

"Par suite des circonstances qui ont entouré la négociation de nombreux traités avec les Indiens, les tribunaux de ce pays ont générale-

(suite à la page 8)

## Mentions honorables et autres...

A Calgary, plusieurs Indiens du sud de l'Alberta ont rencontré le conspirateur de Watergate, **John Ehrlichman**, pour "essayer d'obtenir quelques éclaircissements sur les méthodes de travail d'un gouvernement corrompu"... La réserve de St. Régis, près de Cornwall en Ontario, vient de traverser une période troublée et les politiciens qui en sont sortis victorieux, promettent de réanimer certaines anciennes questions litigieuses. Le chef **Mary David** a démissionné et un nouveau gouvernement a pris les rênes avec l'ancien chef, **Lawrence Francis** qui tire des plans... De nombreuses personnes qui ont voté pour la ratification de l'accord sur les revendications territoriales de l'ouest de l'Arctique ont subi des pressions pour prendre cette décision, d'après le négociateur en chef des revendications territoriales de l'Inuit Tapirisat du Canada, **John Amagoalik** déclare "que l'on devrait considérer sérieusement d'interjeter appel en cour, sur l'accord proposé"... **Cesil Smith** (PC) de Churchill, dit que les chefs indiens du Manitoba abandonnent leurs postes parce qu'ils subissent des pressions de la part du gouvernement fédéral. "Le Ministère me félicite pour mon gros travail mais aussi me frustre, par son aversion d'aller plus loin que les bonnes paroles, dans la poursuite de mes plans" a-t-il déclaré... La bande indienne Peigan veut que les revendications territoriales soient réglées avec les gouvernements fédéral et provincial, avant que les décisions soient prises pour la construction d'un barrage sur leur réserve. Un porte-parole de la bande, **Albert Yellowhorn**, dit que les Peigans ont demandé un moratoire de cinq ans, pour retarder l'action du gouvernement de l'Alberta dans la construction d'un barrage et d'une partie du site de retenue des eaux sur leur réserve... **Robert Holmes**, le critique conservateur des Affaires indiennes a demandé au gouvernement d'enquêter au sujet des conditions "déplorables" de logement dans une réserve de l'Alberta. Il a dit aux communes que dans la réserve des Pieds-noirs (Blackfoot) de Gleichen en Alberta, 239 familles vivent dans 104 maisons. Dans certains cas, cinq familles sont "empilées dans une demeure unifamiliale inadéquate"... **Carl Armand Urion**, originaire de la réserve Flathead du Montana, est devenu le premier indien à recevoir un diplôme de doctorat en philosophie d'anthropologie de l'université d'Alberta... **Wally Firth**, député NPD des Territoires du Nord-Ouest, projette d'abandonner la politique, lors des prochaines élections fédérales. Firth qui espère devenir pilote de brousse à son retour dans les Territoires, estime qu'il a fait tout ce qu'il pouvait pour le moment. "Il est temps de laisser la place à quelqu'une d'autre, dit-il... Le ministre des Affaires indiennes, **Hugh Faulkner**, a pris la défense de la construction de cinq écoles dans des réserves indiennes du Manitoba et de l'Ontario; leur coût s'élèvera à deux fois celui de la première évaluation du fait, dit-il, que l'on a décidé d'utiliser la main-d'oeuvre autochtone locale, accroissant ainsi les bénéfices sociaux et économiques. Le ministère des Travaux publics qui s'est occupé de la construction, a utilisé la main-d'oeuvre indienne pour procurer des emplois ainsi que pour la formation des travailleurs sur place...



Dear Editor:

I have been a regular reader of **Indian News** since its inception and have always enjoyed the material which has been brought together from all parts of Canada. However, in the most recent issue under the heading of "Community News" I was disturbed to read a statement that a headdress and dance bustle had been seized from the Glenbow Museum by provincial fish and game officials as a crackdown on illegal possession of eagle feathers. I hope it

will be possible for you to publish this letter to put the record straight.

When the Alberta government decided to enforce its regulations, it made two seizures in Calgary and turned to the Glenbow Museum for help in trying to identify and date the particular artifacts. This made us aware of the intention of the government to enforce their regulation. A few weeks later, a shipment from the United States to a dealer in Canada was delivered to our offices and upon examination it contained a number of artifacts made of eagle feathers. This was not our material nor were we considering purchasing it so we notified the proper authorities who then made the seizure. The material in Glenbow Museum's own collections has not been affected by this legislation.

Sincerely,  
Hugh A. Dempsey  
Chief Curator  
GLENBOW-ALBERTA INSTITUTE

### Parry Sound (continued from page 2)

disposal plant with the help of the federal and provincial governments."

"One of our councillors acts as an Industrial Commissioner and attempts to persuade new developers to locate in the Parry Sound area," says Campbell.

At present two plants in the area employ people from Parry Sound, Parry Island and the surrounding townships. The Motor Lamp plant makes hub-caps for cars and the CIL plant makes explosives for construction use.

The Parry Island band has been making its presence felt in recent years. Two years ago the band compiled a 300-page brief outlining its educational needs. It pointed to the high drop-out rate amongst the Indian students in the area compared with the non-Indian students who were doing quite well.

"We did a comparable study between the non-Indian and the Indian students and found that the Indian students dropped out due to the dislike of the uninteresting and one-sided school system that teaches only what Europeans accomplished," recalls Tabobondung. "Our brief outlined this and made it clear that we wanted Native studies introduced into the system for both Indian and non-Indian, otherwise we wouldn't allow our children to attend their school."

"The educational board in the area accepted this and they are now introducing Native Studies into the Parry Sound school system."

### Indians and the Law (continued from page 7)

assured of those rights. It cannot be said therefore that the proviso concerning those rights was included as an afterthought or as somehow incidental to the other terms. Indeed, that particular term of the agreement was, in all likelihood, considered by the Indians to be the main form of consideration flowing to them. That being the case, it would be unreasonable to assume that either the federal government or the Indians believed for a moment that those ancient rights could be unilaterally taken away by a third party. The courts must not assume that His Ma-

Tabobondung hopes to get more Native traditional culture going. The reserve is reviving their arts and crafts along with their traditional dances, with which they were slowly losing touch.

But, Campbell thinks the Indians in the area are going the other way.

"The Indians of the vicinity are enjoying the amenities of life as enjoyed by the white race of people. They now have good homes, electricity, plumbing, vehicles and boats. They are associating and accepting more of the white race way of life."

Though their views differ in that area, both men agree that Indian and white people co-exist peacefully in this beautiful area.

And others in the area see it the same way.

Vera Tabobondung, is Executive Director of the Parry Sound Friendship Center.

"There is no trouble or discrimination here. When the center wants to do a special program and needs to use the municipality's facilities such as the park or the community arena we see J.C. Campbell who gives us the go ahead," she says.

Anita Christenson, 29, court-worker for the Native center, agrees.

"Most of the Indian problems here are related to alcohol and they are usually minor charges against them. I look after six reserves in the area. The police here are good with the people."

esty's commissioners were attempting to trick or fool the Indians into signing an agreement under false pretences. Indians have, in general, assumed that their status is protected by the federal government."

For these reasons, Batisse's appeal was allowed and the conviction set aside. It seems open now, in Ontario at least, for Indians covered by a treaty guaranteeing their hunting and fishing rights, to exercise these rights on unoccupied Crown land without regard to provincial game and fish laws.

## The Cooking Pot

### Jerky

Jerky is a quick and practical way of preserving caribou, moose or other game meat. It can be carried along on trips to eat uncooked, or it can be cut into paper-thin slices and boiled, or added to a milk sauce and served on hot biscuits.

### SUN DRIED JERKY

Cut fresh meat into long thin strips, one inch wide. Rub strips with garlic or salt if desired. Dry in the sun as quickly as possible by hanging over a line. Do not let the strips touch. Store in a dry place in clean jars or sacks.

### COLD BRINED JERKY

Cut muscle meat lengthwise of the grain into strips an inch thick, about 1½ inches wide, and as long as you can make them. Put the strips into a wooden barrel or non-metallic container and cover with a sweet pickle or corning solution for three days. Hang the meat over a cord line or string up to drip for 24 hours and continue to hang it in a room or other dry place. Keep the strips from touching each other and protect them from dirt and insects with a light cloth covering, if necessary. The jerky will continue to dry as long as it is exposed to air, therefore it should be taken down and put away in an air-tight container as soon as it is dried to your liking. A light smoke will add to the flavour and help preserve the meat.

### HOT BRINED JERKY

Hot brined jerky is made in much the same way, except that the meat is cut into finer strips like shoe-string potatoes, and salted in a hot brine. The hot solution is made by adding salt to boiling water until no more can be dissolved. Dip strips into the hot brine until they turn white, which will take about 5 minutes. Then string them up to dry and handle the same way as cold brined jerky.

## JAMES BAY NATIVE DEVELOPMENT CORPORATION

The Corporation has been created by Bill 33 on September 6, 1978, to promote the economic development of the Crees of the James Bay Territory. Its mandate covers a number of areas including the access to Cree communities, outfitting, tourism, native handicrafts, highway maintenance, construction, transport, fuel distribution, forestry and mining industries, and other similar activities.

### GENERAL MANAGER

reporting directly to the President

### Responsibilities:

- To manage the Corporation's current business and supervise its employees
- To supervise and coordinate all works pertaining to studies, inventories, identification of community requirements, as well as special assignments performed by specialists and external consultants
- To manage all pilot projects and submit to the Board his recommendations as to their orientation

### Requirements:

- University level training or equivalent
- Minimum working experience of five (5) years at management level
- Fluency in French and in English
- Ability to work with a multidisciplinary team
- Willingness to work and travel in the James Bay Territory
- Knowledge of the James Bay Territory and working experience with the Cree Indians and government agencies in the Territory would be definite assets.

**Location:** Starting in Montreal to be relocated at a later date in the James Bay Territory

An attractive compensation package is offered. This position will be of interest to executives now earning at least \$28,000.

Reply in confidence before January 30, 1979 stating details of education, experience and salary history, to

James Bay Native Development Corporation  
Director of Personnel  
800 de Maisonneuve Blvd, Suite 2200  
Montréal (Québec)  
H2L 4M6



Monsieur le rédacteur,

Fidèle lecteur de **Nouvelles indiennes** depuis sa fondation, j'ai toujours parcouru avec un très vif intérêt les articles qui émanent de tous les coins du Canada. Dans le dernier numéro, toutefois, j'ai lu avec étonnement, sous la rubrique "Petites nouvelles", que des agents provinciaux de protection du poisson et du gibier avaient saisi une coiffure et un pagne au Musée Glenbow en guise de sanctions contre la possession illicite de plumes d'aigle. J'espère que vous pourrez publier la présente lettre afin de mettre les choses au point.

Lorsque le gouvernement de l'Alberta décida de faire exécuter ses règlements, il ordonna que deux

saisies soient faites à Calgary et demanda au Musée Glenbow de l'aider à préciser l'identité et l'époque des objets en cause. C'est ainsi que nous avons compris que le gouvernement avait l'intention de mettre sa réglementation en vigueur. Quelques semaines plus tard, un envoi en provenance des États-Unis et adressé à un marchand au Canada était livré à nos bureaux où, à l'examen, nous constatons qu'il renfermait un certain nombre d'objets façonnés avec des plumes d'aigle. Comme ce matériel n'était pas à nous et que nous n'envisagions pas de l'acheter, nous avons prévenu les autorités compétentes qui ont alors procédé à la saisie. Les pièces qui font partie des propres collections du Musée Glenbow n'ont pas été touchées par les mesures législatives en question.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le conservateur en chef,  
GLENBOW-ALBERTA INSTITUTE

Hugh A. Dempsey

#### Village (suite de la page 6)

donner les formes complexes et très ouvrees des motifs de l'art indien.

À la librairie, on pourra se procurer des livres, des ouvrages, des revues et articles traitant de l'histoire autochtone ou des événements d'actualité se rapportant aux Indiens. Le village comportera également un magasin de souvenirs où l'on pourra trouver des objets d'artisanat indien, des affiches, des gravures, des cartes, des films, etc.

Une galerie couverte joliment baptisée "The Stream of History and Light" (Le Courant d'histoire et de lumière) reliera les quatre bâtiments principaux du village indien. Cet espace piétonnier sera orné de grandes sculptures et de mâts totémiques.

L'admission à la Maison de la tradition, à la galerie le "Courant d'histoire et de lumière" et à la plupart des expositions de la Grande Maison sera gratuite.

#### Batise (suite de la page 7)

ment tendance à rédiger et à interpréter ces documents de manière à sauvegarder l'honneur du gouvernement et, partant, de la Couronne."

En guise de conclusion, le juge Bernstein expose la raison pour laquelle, selon lui, les Indiens n'auraient pas voulu conclure un traité auquel la province aurait été partie:

"Comme je l'ai déjà indiqué, en dépit de leur analphabétisme, les Indiens qui ont signé le Traité 9 tenaient beaucoup à conserver leurs droits de chasse et de pêche sur les terres abandonnées. A en croire les rapports des Commissaires, plusieurs des signataires n'auraient pas conclu le traité s'ils n'avaient été certains de conserver ces droits. On ne peut donc pas soutenir que les dispositions relatives à ces droits aient été insérées après coup ou à titre accessoire. En effet, les Indiens considéraient en toute vraisemblance que cette condition particulière de l'entente

était celle qui les intéressait le plus. Cela étant, il ne serait pas raisonnable de prétendre que le gouvernement fédéral ou les Indiens eux-mêmes aient pu penser un seul instant que ces anciens droits pourraient être retirés unilatéralement par une tierce partie. Les tribunaux ne doivent pas en conclure que les commissaires de Sa Majesté tentaient de leurrer ou de tromper les Indiens en les amenant à signer une entente sous de fausses représentations. En général, les Indiens estiment être protégés par le gouvernement fédéral."

Pour ces raisons, Batise est acquitté en seconde instance. Il semble maintenant que les Indiens, du moins ceux qui, en Ontario, sont protégés par un traité leur garantissant des droits de chasse et de pêche, peuvent jouir de ces droits sur les terres non occupées de la Couronne sans avoir à s'inquiéter des lois provinciales sur la chasse et la pêche.

#### Maria Campbell (suite de la page 4)

milliers de milles et c'est elle qui l'a aidée à se débarrasser des drogues.

"J'étais étendue dans une petite chambre à me demander comment je trouverais ma prochaine dose, et je me mis à penser à Cheechum. Certains y verraient une forme de mysticisme indien ou de télépathie. Peu m'importe, mais je sais que Cheechum est venue dans la chambre et qu'elle m'a aidée."

"Elle y est restée tout le temps à me parler et à me reconforter et je savais que c'en était fini de cette déchéance."

"Ce genre d'expérience touche les personnes que vous aimez si vous avez une certaine force spirituelle. Je pense être une femme forte et lucide. C'est pourquoi j'estime que si nous voulons opérer des changements, il faudra faire preuve de beaucoup d'amour et de force."

## Saviez-vous que?

Parmi les 282 762 Indiens inscrits au Canada, 63 p. 100 vivaient dans des réserves et 37 p. 100 en dehors, 10 p. 100 de ce dernier groupe résidant sur des terres de la Couronne.

Avec un pourcentage de 74,8, le Nouveau-Brunswick comptait le plus grand nombre d'Indiens logés dans des réserves, tandis que la Colombie britannique détenait le pourcentage le plus élevé d'Indiens habitant hors des réserves, soit 35,1.

#### L'éducation

Au cours de l'année scolaire 1975-1976, 71 817 Indiens inscrits fréquentaient 259 écoles fédérales, 1824 écoles provinciales, 53 écoles dirigées par des bandes, 107 écoles privées et 5 écoles situées aux États-Unis. La majorité des étudiants, soit 38 079, étaient inscrits dans des écoles provinciales.

Cette même année, les universités recevaient 2 071 étudiants indiens par rapport à 131 en 1965-1966 et 19 en 1955-1956.

#### Les réserves

Les 2 230 réserves indiennes du Canada occupent des terrains variant entre le dixième d'une acre et 349 795 acres. moins considérable, celle de New Westminster, en Colombie-Britannique, composée de deux membres.

Les plus vastes d'entre elles sont, par ordre d'importance, celles des Gens du Sang n° 148 en Alberta, des Pieds-Noirs n° 146 en Alberta, de Wikwemikong non-cédée n° 26 en Ontario et de Peigan n° 147 en Alberta, chacune s'étendant sur plus de 100 000 acres de terrain.

Les six réserves suivantes viennent au dernier rang, couvrant chacune le dixième d'une acre; ce sont Yule n° 24, Showiskin n° 10, Nazco n° 20A, Papyum n° 27C, Khazisela n° 7 et Inlailawatash n° 4, toutes se trouvent en Colombie-Britannique.

L'Alberta ne renferme que 91 des 2 230 réserves; toutefois, leur superficie totale est supérieure à celle des autres réserves provinciales, excédant 1,63 million des 6,40 millions acres du total, à l'échelle nationale.

#### La population

En date du 31 décembre 1975, le Canada comptait 282 762 Indiens inscrits.

De ce nombre, 42,2 p. 100 avaient moins de 15 ans, et la majorité, soit 61 621, demeuraient en Ontario.

Parmi les 568 bandes vivant au Canada, la plus importante était celle des Six-Nations de la grande rivière, en Ontario, formée de 9 509 membres, et la

## La marmite indienne

#### CHARQUI

Le charqui est de la viande séchée de gibier (caribou, orignal ou autre). Simple à préparer et commode en cas d'expéditions, elle peut se consommer crue, bouillie (on la découpe alors préalablement en tranches extrêmement fines), ou trempée dans une sauce blanche et servie sur des galettes brûlantes.

#### SECHÉE AU SOLEIL

Découper la viande fraîche en longues lanières minces, d'un pouce de large, que l'on frotera au choix de sel ou d'ail. Faire sécher le plus rapidement possible au soleil, sur un fil (les morceaux de viande ne doivent pas se toucher). Conserver au sec dans un bocal ou un sac propre.

#### MACÉRÉE DANS DE LA SAUMURE FROIDE

Découper la viande dans le sens du fil, en lanières d'un pouce d'épaisseur et d'un pouce et demi de largeur (les faire les plus longues possible). Mettre dans un tonnelet de bois ou dans un récipient non métallique, recouvrir de saumure ou de marinade douce et laisser macérer trois jours. Mettre la viande à sécher sur un fil dans un endroit sec (les lanières ne doivent pas se toucher). Pour la protéger de la saleté et des insectes, la couvrir au besoin d'un linge. Plus la charqui est exposée à l'air, plus elle séchera: il faut donc la mettre dans un récipient étanche, dès qu'elle est suffisamment séchée au goût. Pour en rehausser la saveur et la conserver plus longtemps, ou peut la fumer légèrement.

#### MACÉRÉE DANS DE LA SAUMURE CHAUDE

On procède à peu près de la même façon, si ce n'est qu'il faut découper la viande en lanières plus fines (de la taille de pommes-allumettes) et la tremper dans de la saumure très chaude (que l'on préparera en versant du sel dans de l'eau bouillante jusqu'à saturation). Faire blanchir les lanières de viande dans la saumure (compter environ 5 minutes), puis les mettre à sécher sur un fil. Procéder ensuite de la même façon que pour la charqui macérée dans de la saumure froide.